Environment Canada Environnement Canada

Departmental Strategic Plan 1984 – 1989

Canada

ENVIRONMENT CANADA

1984-1989 STRATEGIC PLAN

October 20, 1983

A MESSAGE FROM THE DEPUTY MINISTER

I am pleased to issue Environment Canada's 1984-89 Strategic Plan. This is the third such plan and the first since I have become Deputy Minister. The plan builds upon its predecessors and reflects the department's continuing commitment to the concerns of Canadians for a healthy and sustainable natural environment.

A Strategic Plan is an attempt to look five to ten years ahead, and to identify the directions, priority issues and operating principles which will guide our actions over the longer term. These directions, priorities and principles constitute the marching orders to all members of the department in charting the future course of our programs. They will be reflected in the department's Operational Plans to be reviewed by Senior Management Committee later this year. The 1984-89 Strategic Plan is the result of extensive discussions among the department's senior managers. In June, the Senior Management Committee reviewed the working documents on which this plan is based. In particular, we gave detailed attention to the identification of priority issues. Our discussions also benefitted from the regional and national public consultation meetings held during the last year, and from thoughtful comments and suggestions received from many individuals and groups.

Seven priority issues have been selected to receive special attention over the next several years. This selection was based on issues which have, or are likely to have, significant environmental, economic and social impact; which have a high degree of public concern; and which present opportunities for positive federal action. Activities aimed at these priority issues will be closely scrutinized for efficiency, effectiveness and their contribution to the department's four objectives. They are complementary to the program priorities of the department's Services which must be achieved if the department is to meet the responsibilities assigned to it by Parliament.

The department is characterized by diversity, a diversity which converges around a common objective: to foster harmony between society and the environment for the benefit of present and future generations. The elaboration of that theme constitutes an important addition to this year's Strategic Plan. The analytical framework presented in Section II is intended to draw attention to the commonality among the diverse activities and programs of the department. It also offers to Canadians a way to better understand the various dimensions of our interactions with the natural environment. Over the long term we will be striving to encourage all Canadians to incorporate an environmental ethic into their day-to-day activities and decisions.

In 1985, Canadians will have many opportunities to celebrate "100 Years of Conservation of Heritage Places in Canada", the theme chosen to mark the Centennial of the establishment of Banff as Canada's first national park. To prepare for this event, a Citizens' Centennial Committee has been formed. Its aim is to stimulate public involvement in celebrations to be held

across the country and to solicit funds for this purpose from the private sector. The Centennial will provide opportunities for this department and all Canadians to celebrate our natural and cultural heritage and to recognize that our natural environment is the responsibility of all.

We in DOE are doing useful things for Canadians. We can be proud of our work and accomplishments, but we can not stop here. Our effectiveness can continuously be improved by carefully listening and learning. Our lines of communication with our clients must remain open. Our relationship with the people we serve must be meaningful to both them and ourselves and be based on mutual respect for differing points of view and values. Problems do not get solved and opportunities can not be exploited by sitting on our hands and studying issues to death. We must focus on achieving results and recognize that this will often have to be done without having all the information we would like to have. Only by doing and learning from our mistakes will progress be made.

I am continually impressed with the quality of the people in this department. In some areas of expertise we are world class and I want us to remain that way. Let us keep our reporting relationships as simple and straight forward as possible. Let us set realistic and clear goals for ourselves and let us recognize and reward excellence. I also want to see improvements in the management and development of our people. In particular I want each employee to be provided with the opportunity and the challenge to fulfill both his or her goals and those of the department.

I would like to thank the many people who have thoughtfully and energetically participated in developing this year's Strategic Plan. It marks the conclusion of the development phase of strategic planning in DOE. Although annually revisions will be made as circumstances change, this document sets our course to the 1990s. The task now is to implement our Strategic Plan. I count on each of you to do your part in achieving our common goals.

Jacques Gérin
Deputy Minister

STRATEGIC PLAN

Table of Contents

		Page
I.	MANDATE	1
II.	ENVIRONMENT CANADA'S PURPOSE AND OBJECTIVES	3
	Society and the Environment	3
	A Framework	4
III.	PLANNING CONSIDERATIONS	7
	Public Attitudes and Expectations	7
	Fiscal Restraint	7
	The Economy	7
	Resources	8
	Intergovernmental Relations	9
IV.	DEPARTMENTAL DIRECTION TO THE 1990s	10
	Service to Canadians	10
	Development and the Environment	10
	Productivity	12
V.	DEPARTMENTAL PRIORITIES	14
VI.	OPERATING PRINCIPLES	18
	Relationships	18
	Policy and Program Principles	18
VII.	PROGRAM STRATEGIES	20
	Natural and Cultural Heritage	20
	Atmospheric Services	22
	Environmental Quality	23
	Environmental Conservation	25
	Forestry	27

I. MANDATE

Environment Canada's statutory mandate is derived from the Government Organization Act (1979). This Act, as modified by an Order-in-Council under the Public Service Rearrangement and Transfer of Duties Act, establishes that the duties, powers and functions of the Minister of the Environment extend to and include all matters over which Parliament has jurisdiction not otherwise federally assigned, and relating to:

- national parks, national historic parks and sites, and heritage canals
- preservation and enhancement of the quality of the natural environment, including water, air and soil quality
- renewable resources, including forest resources, migratory birds and other non-domestic flora and fauna
- water
- meteorology
- enforcement of rules and regulations arising from the advice of the International Joint Commission relating to boundary water and questions arising between the United States and Canada that relate to the preservation and enhancement of environmental quality
- other federal matters relating to the natural environment which are assigned to the Minister.

The Act also specifies functions of the Minister in carrying out these responsibilities, including programs to: promote adoption of objectives or standards relating to environmental quality and pollution control; mitigate adverse environmental impacts of new federal projects; and provide Canadians with environmental information.

It gives to the Minister of the Environment broad responsibilities to influence federal departments and agencies, and to work with provincial governments and the public to preserve and enhance environmental quality. The Minister is also authorized to develop guidelines for activities of federal bodies, and enter into agreements with provincial governments or agencies.

More specific powers and duties of the Minister of the Environment are defined by the:

- Canada Water Act
- Canada Wildlife Act
- Clean Air Act

- Environmental Contaminants Act
- Forestry Development and Research Act
- Game Export Act
- Historic Sites and Monuments Act
- International River Improvements Act
- Migratory Birds Convention Act
- National Battlefields at Quebec Act
- National Parks Act
- Ocean Dumping Control Act
- Weather Modification Information Act.

The Department of the Environment also has responsibility to administer pollution control provisions of the Fisheries Act and to provide specific advice and information under certain sections of federal legislation assigned to other departments. The operation of the Federal Environmental Assessment Review Office is an assigned responsibility of the Minister of the Environment as is federal coordination in response to environmental emergencies.

II. ENVIRONMENT CANADA'S PURPOSE AND OBJECTIVES

The many policies, programs and activities of Environment Canada are all directed toward a common purpose:

to foster harmony between society and the environment for the benefit of present and future generations of Canadians.

Achieving this objective is clearly beyond the reach of any one government department. It is the responsibility of us all. The decisions we make today, as individuals and as institutions, affect the world we will live in tomorrow. The broad base of public support for federal involvement in environmental matters, which brought the department into being over a decade ago, continues today. Based on that support, Environment Canada provides many services designed to help members of society, in the home and in the workplace, live more harmoniously with the environment.

Society and the Environment

The term "environment" means different things to different people. Scientists describe the environment in terms of the physical, chemical and biological processes that determine our surroundings, our climate and landscape, and the complex relationships among organisms inhabiting different regions or areas. To most Canadians, the environment means the natural world. It embraces wilderness, forest, aquatic, arctic, urban and rural milieus as well as climate and geography. Some people stress the wilderness aspect as a reminder of mankind's place in nature. For others, the environment is a storehouse of renewable and non-renewable resources, and a dumping ground for the products and wastes generated by human activities. From another perspective, it is a force to be reckoned with, if not tamed. But unifying these different views is a growing awareness among Canadians that we humans are part of the natural ecosystems that support life on earth, and that we are dependent on the health and diversity of these ecosystems for our very survival and well-being.

The natural environment both shapes and is shaped by human societies. Climate, geography and resource endowments, for example, have profound effects on human settlement patterns and economic activities. At the same time, humans shape the natural environment to a degree unequalled by any other species. This impact is caused not only by growing human populations, but by new and powerful technologies that can be used to transform nature, sometimes dramatically, sometimes in insidious or unseen, but no less drastic, ways. Even where there are no human settlements the effects of human activities are evident. For example, chemicals from industrial regions have been detected under arctic ice.

With great technological power comes great responsibility. We humans, as individuals and through our institutions, have the duty to preserve the vitality and resilience of our ecosystems. Learning to live harmoniously with the natural environment means that our understanding of dynamic natural systems

needs to be blended with an understanding of human and institutional behaviour. This objective requires a willingness to examine the attitudes, ethics and values that underlie our production and consumption patterns as well as our relationship with the non-human world. It also requires us to recognize that the decisions Canadians make today will affect the environment we pass on to our children and to generations yet unborn.

A Framework

Environment Canada has found it useful to describe the society-environment relationship as having four interrelated and mutually supportive elements: (1) the environment as a life-sustaining and productive source of resources; (2) the environment as a resilient yet sensitive receptor of industrial products and wastes generated by human activities; (3) the environment as a force in its own right, with natural processes that impact upon society and human activities; and (4) the environment as a heritage from the past to be passed on to generations yet unborn.

1. The environment as a life-sustaining and productive source of resources:

   Society depends upon the environment to satisfy human needs and wants. The environment provides the basic necessities for life itself -- air, water, food, fuel and shelter. It also provides materials that we harvest and mine:--trees, wildlife, fish, minerals and fossil fuels. It is a source of energy--water, solar heat, tide and wind energy. Some of its components are used to provide services--parks for recreation, or water and air for transportation, production and recreation.

   When using environmental resources choices must be made in responding to current and future demands. Using the environment in ways that threaten the sustainability of natural ecosystems and the natural resource base are to be avoided. This calls for acceptance of the principle that sound economic development requires sound environmental management.

   Environment Canada promotes the enhancement and wise use of those renewable resources for which it has various degrees of responsibility, including inland waters, lands, forests, wildlife and national parks. The department also provides environmental guidelines for certain proposed federal government uses of the environment. Through interpreting and disseminating its scientifically-based information and advice, the department contributes to improved management by other users of renewable and non-renewable resources. In this way, Environment Canada helps to ensure that environmental considerations are an integral part of economic decision-making.

2. The environment as the ultimate depository for all products and wastes:

The environment is the recipient of a wide variety of industrial and human wastes and products, some of which are toxic. The inherent resilience of natural ecosystems can accommodate these stresses within certain tolerance limits before the environment is substantially or irreversibly damaged.

It is therefore important to understand the capability of the environment to withstand or adjust to stresses associated with wastes and products generated by human activities. We need to ensure that human and environmental health are not unduly threatened. This requires society to reduce wastes where possible, to determine "acceptable levels of risk", and to employ environmentally appropriate technologies in the life cycle of products and wastes.

Environment Canada's role is to reduce the impact of industrial products and waste disposal on the environment through guidelines, persuasion, scientific information and regulations. The department pays particular attention to those wastes or products which could threaten the life support systems of humans and other organisms. This necessitates appropriate screening, assessment and review processes as well as public education and active involvement in society's decision-making processes.

3. The environment as modifier of human activities:

Nature itself is a powerful dynamic force. People must adapt to such phenomena as weather and storms, climate change, drought cycles, earthquakes, floods, and epidemics and diseases afflicting plants and animals. Their effects may be prolonged and pervasive--climatic conditions forcing Canadians to be high users of energy to keep warm during the winter--or violent and dramatic--floods or power failures during thunderstorms.

Society must adapt to certain environmental conditions and phenomena in order to reduce risks to life and property and to maintain economic viability. This aspect of the society-environment relationship also highlights the importance of understanding the response of ecosystems to disturbances over time--in particular, the fact that natural turbulence often renews and revitalizes dynamic ecosystems.

To facilitate human adaptation to natural phenomena, Environment Canada continuously monitors environmental processes and advises Canadians of changes in weather and climate, approaching storms, sea and ice conditions. The department also identifies population explosions of insects and pests, provides criteria for forest fire

danger ratings, maps flood-prone areas and advises on risks of floods and shortages of water.

4. The environment as heritage

A fourth facet of the society-environment relationship is concerned with society's stewardship role. The environment is not only a heritage from the past to be experienced and enjoyed by Canadians today, but a treasure borrowed from future generations. The concept of stewardship highlights society's willingness, if not moral obligation, to ensure the continuance of the biosphere's life-support systems and the preservation of representative and unique examples of our cultural and environmental heritage.

This element emphasizes the importance of setting aside wilderness, parks and heritage sites so that they will not be destroyed, and of protecting special wildlife locales, both in their own right and for the purpose of broadening our understanding of environmental processes and phenomena. It also calls on us to ensure that future generations have access to as rich a biological inheritance as possible.

Environment Canada manages our national parks and historic sites to preserve outstanding archaeological, historic, natural and scenic treasures whose value can only grow with time. The department also manages wildlife areas and bird sanctuaries, identifies and protects endangered species, and monitors the environment to ensure that today's actions do not result in a significant deterioration of the biological capacity of oceans, soils, and fresh water systems.

Environment Canada is committed to helping Canadians live in harmony with the natural environment. Its programs are all related to the general framework presented above, and to the four objectives the department pursues:

1. To influence human activities in a way that will achieve and maintain a state of the environment necessary for the health and well-being of man, the health and diversity of species and of ecosystems, and the sustained use of natural resources.

2. To conserve and enhance Canada's renewable resources of water, land, forests and wildlife and their related ecosystems, and to promote their wise use in a sustainable manner.

3. To facilitate the adaptation of human activities to the environment.

4. To protect for all time those places which are significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and encourage public understanding, appreciation and enjoyment of this heritage in ways which leave it unimpaired for future generations.

III. PLANNING CONSIDERATIONS

The following trends are anticipated in several key areas of importance to Environment Canada in charting its course over the next ten years.

Public Attitudes and Expectations

The 1980s will be a period of public debate on the most appropriate directions for government policy and delivery of services. Public pressures will increase for leaner, more responsive and relevant government; for greater public participation in governmental and corporate decision-making; and for greater access to information.

Individuals and groups will continue to search for ways to contribute to community, personal, and public welfare that are less dependent on government. As well, volunteer activities in support of government programs may increase. The public will demand government action in support of what are perceived to be basic rights. These include protection from threats to human health and the environment such as those arising from industrial chemicals, acid rain, pesticides and nuclear energy. The public is becoming progressively better informed on environmental and resource issues. Environmentally sound development and the protection of heritage resources will continue to be supported by a substantial portion of the Canadian people. Leisure activities will increase as the population ages and the work week shortens and this may place greater demands on our natural and cultural heritage resources.

Fiscal Restraint

Fiscal restraint will continue throughout the decade. The purchasing power of the department's budget will almost certainly decline. Canadians expect better service from their governments which in times of budget restraint presents a challenge to us all. Environment Canada's efforts to improve its efficiency and effectiveness and its accountability to Parliament and the public must be pursued diligently. Additional funding is likely to become available from time to time for employment creation programs.

The Economy

Slow economic growth and relatively high unemployment levels are expected for the next several years. Structural adjustment linked with economic recovery is likely to produce firms which are more competitive, innovative and less wasteful than at present. The new technology industries may be more environmentally benign and the progressive modernization of our resource based industries will likely yield environmental benefits. New developments in

science and technology, such as genetic engineering will influence the issues to which the department must respond.

There will be pressures to downplay the negative environmental consequences of certain economic development activities. However, the slowdown or deferral of many mega-projects provides an opportunity to increase the knowledge base necessary for their safe, economically efficient and environmentally appropriate design and operation. There may also be opportunities to pursue smaller scale development projects which may be more environmentally benign and more labour intensive.

Stable, or at best modestly increasing, real disposable incomes will encourage Canadians to make goods last longer through repairs and recycling. This will lead to greater efficiency in the use of goods, including energy, and less per capita drain on the natural resource base. Total per-capita consumption, apart from food, has declined over the last five years and this change in consumption patterns, such as fewer and smaller cars, may be more than temporary.

Resources

The world demand for Canada's non-renewable and renewable resources including agricultural, fish and forest products will grow towards the end of the decade, provided that Canadian exports remain internationally competitive. The development of natural resources has been identified as a major policy thrust of the federal government's economic renewal program. DOE's forestry, water, land, environmental information and environmental quality activities are directly involved in support of this policy initiative. Preservation and enhancement of soil fertility, the sustainability of yields, multiple resource use, and the loss of agricultural lands and wetlands will be major renewable resource issues. The focus for non-renewable resources including energy will be on economically efficient and environmentally appropriate development.

Freshwater could be the issue of the 1990s that energy was in the 1970s. The economic and social significance of managing Canada's water resources is increasing. The major elements of the issue are growing imbalances between water supply and demand, particularly on the Prairies; deteriorating water quality in the Great Lakes-St. Lawrence Basin; depletion and contamination of ground waters; potential water exports to the United States; proposals for major diversions in Canada between river basins and across provincial/territorial boundaries; and water allocation amongst various users and political jurisdictions.

In the forest sector, housing starts in both Canada and the United States are approaching normal levels. Consumption of pulp and paper products, specifically newsprint, tends to lag the economic recession and recovery cycle and thus markets are expected to remain soft in the short term. Even if the current economic recovery continues, the forest sector is facing a slow return to operating near capacity with adequate profit margins. By 1990 forest management is expected to be on a firm self supporting financial footing in some

provinces. During the next 20 years, the most pressing issue facing the forest sector will be to remain internationally competitive through renewal of the forest resource, continuous plant modernization, the application of new technology, improved quality control and aggressive marketing.

Tourism will remain a major economic sector having good medium term growth potential. Wildlife and natural and cultural heritage areas are major contributors to Canada's tourist industry. 1985 is the centennial of Parks Canada and a national celebration of "100 years of Conservation of Heritage Places in Canada" is being planned.

Intergovernmental Relations

The overall climate for federal-provincial relations will not change substantially over the short to medium term. Over the longer term, there are indications that tensions may decrease. Resolution of offshore jurisdictional questions will have a bearing on the protection of coastal zones and the marine environment.

Canada-U.S. relations are of particular importance because of geographic proximity and economic and ecological interdependence. Current U.S. policies including deregulation have the potential to adversely affect that country's environmental protection capability and its stance on transboundary resource and environmental issues. However, there is evidence that the American public is not willing to accept environmental deterioration as a price of economic growth. The overall climate of Canada-US relations is expected to improve and this should help resolve the contentious environmental issues facing the two countries.

Internationally, increasing disparity between rich and poor nations coupled with economic difficulties in the industrial world will lead to policy conflicts related to the protection of the world's natural and cultural heritage and the exploitation of resources.

IV. DEPARTMENTAL DIRECTION TO THE 1990s

Service to Canadians, contributions to development, and increased departmental productivity are the three basic themes which will guide Environment Canada into the 1990s.

Service to Canadians

Individually and institutionally we have a responsibility to respond quickly and effectively to the needs and wishes of the Canadian people. To do this we must increase our dialogue with all segments of the public and learn to listen carefully with our hearts as well as our heads. Assisting Canadians to live in harmony with the environment is a goal worthy of our deepest personal commitment. It is a challenge to all Canadians. We in Environment Canada have a special responsibility to provide the leadership, imagination and dedication needed to achieve our common goal.

Environment Canada provides a wide range of services to Canadians. Last year approximately 25 million visitors were welcomed to the National Parks and National Historic Parks and Sites. We provide extensive research support to the forest sector as well as annual funding of over $100 million for better forest management. DOE is deeply involved in environmental assessment and the maintenance and enhancement of Canada's environmental quality. Daily weather forecasts are perhaps the best known atmospheric environment service which includes iceberg and sea-state, climate and air quality information. We are also responsible for the management of migratory birds. Through our hydrometric monitoring and research activities essential data on water quantity and quality is provided to industry and the public.

Development and the Environment

Canada's economic development in the 1980s, as in the past, will depend to a large extent upon the exploitation and processing of our natural resource base. Forestry, agriculture and fishing, as well as the mining and processing of our non-renewable mineral and energy resources will be of major importance. There is a growing realization, however, that the natural resource base is finite, and needs to be better managed and utilized. The government's policy framework paper Economic Development for Canada in the 1980s recognizes that "the maintenance of the quality of our water, our air and our soil is essential to our long-term development and to the quality of life to which that development must contribute." It also commits the federal government to "manage those resources for which it is responsible in such a way as to ensure their health and sustainability" and to "encourage others to do so as well".

A healthy environment is a necessary condition for healthy long-term economic development. The one in ten Canadian jobs dependent upon forestry rely

upon a sustainable yield of timber. The multi-billion dollar tourism and recreation industries heavily depend upon the preservation of our natural and cultural heritages in National Parks and Sites and Wildlife areas. Industry and agriculture alike require non-polluted water in adequate supply at reasonable prices. The maintenance of commercial and sport fishing and hunting are dependent upon viable natural resources and habitats. In sum, a healthy environment goes hand in hand with sound long-term economic development and job creation.

1. Appropriate and Sustainable Development

In times of economic difficulty there is a tendency to forget longer-term economic and social considerations. In our pursuit of economic renewal we must be mindful that our ultimate goal is not growth for growth's sake, but a better quality of life for all Canadians. Over the long-term sound environmental and conservation practices make good economic sense.

There will be a shift in DOE activities from remedial to preventive measures. Particular attention will be given to ensuring that the environmental and conservation implications of federal government policies, programs and activities are considered at an early stage in the planning process. It is also our intention to strengthen departmental contributions to the Environmental Assessment Review Process and to intervene more often with requlatory bodies such as the National Energy Board.

Regulatory powers will be used as appropriate and necessary. Greater emphasis will be placed on the use of market forces in support of a more competitive and less wasteful industrial structure which will make efficient use of our natural resources in a sustainable manner. Increased recycling of goods and materials will be encouraged, as will changes in lifestyle that will bring us closer to a conserver society.

2. Environmental Information

Based upon world class scientific and technical capability, DOE will continue to provide the wide variety of information, analysis and advice which permits environmental, resource management and heritage preservation considerations to be built into the early stages of project and program development.

Weather, ice and sea-state, land characteristics and water quantity and quality data for example, are important for a wide range of economic activities including agriculture, forestry, oil exploitation, manufacturing, flood control and land use planning. A broad range of information and research results are provided in support of wildlife management, the preservation of our natural and cultural heritage, and forest development.

3. Environmental Management

Environment Canada contributes directly to Canada's development: through management of the national parks systems and of migratory game birds; by funding intensive forest management; by providing hydrometric data and research and federal leadership for transboundary water allocation and water quality issues; and through provision of advice on the management of federal land holdings.

DOE actively participates in the government's employment creation programs and in 1983 employed over 15,000 people in full or part-time jobs. In forestry, conservation, heritage preservation and environmental monitoring, jobs are being provided to Canadians across the country and in the future we intend to do more.

Productivity

As well as being more selective in what we do and where we do it, we intend to be more productive. Productivity increases will come from clearly defined goals and objectives, better human resource management, more effective use of planning and management systems and the application of appropriate technology. Productivity gains and improved quality of work life must be complementary and not competing objectives.

1. Human Resource Management

People are the catalyst of any productivity improvement. Therefore, human resource management must become the first priority of DOE managers. As a first step, all parts of the department have or are currently preparing comprehensive human resource management plans. Other steps being taken include:

- Developing an overall departmental management philosophy;
- Clarifying the responsibility and accountability for human resource management at all levels of the department;
- Integrating human resource considerations with the departmental planning and decision-making processes;
- Implementing government policies with regard to affirmative action and official languages programs;
- Increasing consultation at all labour-management levels; and
- Upgrading management and technical skills.

2. System Enhancement

Improved financial, personnel, materiel, and other administrative and management systems can yield productivity improvements throughout the department. These systems should continually be assessed using cost effectiveness as a key criterion. Particular attention needs to be paid to program evaluation and the implementation of the IMPAC recommendations.

3. Technology

DOE will continually implement technological improvements which increase our productivity. Office automation has already begun, a new vector computer has come on stream and further development of satellite systems and remote sensing for both data acquisition and communications has the potential to improve our productivity substantially.

The implementation of automated systems will require major capital investments and on-going expenses. Therefore, the department must be prepared to phase out existing systems as their replacements become operational. Careful financial and human resource planning is essential to ensure that resources are available when required, that contingency plans are developed to deal with breakdowns in highly sophisticated systems, and to ensure that the changes take place with a minimum of disruption to the people involved. DOE will also emphasize technology transfer whereby the R&D results achieved in departmental laboratories will be quickly made available to the private sector and to other levels of government.

V. DEPARTMENTAL PRIORITIES

The priorities for each of the department's five program areas are presented starting on page 20. In addition, seven priority issues have been chosen by senior management to receive special attention. Departmental activities on these issues will be closely scrutinized for effectiveness and efficiency. The departmental list of priorities will be revised from time to time as circumstances change.

1. Toxic Substances

DOE's basic strategy is to prevent toxic substances from entering the environment. To this end we advocate a reduction in the amount of toxic waste by the adoption of more conserving lifestyles, direct reuse, recycling and detoxification. A "cradle to grave" toxic chemical management system with clearly identified responsibilities for all concerned is being developed. Integral features of this system will be testing, monitoring, registration and where necessary the development of guidelines and regulations to be consistently enforced.

Many toxics have already escaped into the environment while others, stored under questionable circumstances, threaten to do so. Remedial actions are necessary and must be shared amongst governments and polluters. The most pressing issue is the clean-up of the Great Lakes - St. Lawrence system. The Niagara River, with its threat to the safety of drinking water, is a most insidious troublespot.

Pesticides and herbicides are to be given particular attention. DOE will initiate actions to improve the evaluation of new applications for registration, will cooperate to increase public knowledge about the safe use of chemical pesticides, and will develop biological control materials for forest pests.

Through its chairmanship of the Interdepartmental Committee on toxic chemicals, DOE will coordinate the implementation of the federal government's program to resolve toxic chemical problems.

2. Acid Rain

Acid deposition in Canada is a serious environmental problem caused by emissions of sulphur dioxide and nitrogen oxide both here and in the United States. The government's goal is to reduce acid deposition in central and eastern Canada, by 1990, to no more than 20 kilograms per hectare per year. This level is required to protect moderately sensitive aquatic systems.

The Department will negotiate agreements with the United States and the provinces to reduce harmful emissions. It will intervene whenever proposed developments may add to the problem. Research and monitoring of the effects of acid rain on the forests and water of eastern Canada will continue. Models of atmospheric processes and transport will be perfected in support of the Canada - U.S. negotiations and the development of emission control strategies.

3. The Forest Sector

The federal government's economic development program for the 1980s identifies forestry as one of five key resource sectors to receive special attention. The forest sector accounts directly and indirectly for one in ten Canadian jobs and is by far the country's largest net export earner ($11.8 billion in 1981). The government's objective is to ensure the long-term development and international competitiveness of the forest sector in an environmentally sound manner. Expanding and increasing the value of our exports and ensuring an adequate volume of timber at a competitive cost are key goals.

The new federal-provincial forest development agreements are designed to stimulate increased levels of forest management by the provinces and industry with the ultimate aim of a self-sustaining and growing forest sector in Canada. The immediate focus will be on the rehabilitation of the backlog of neglected forest land and on timber stand improvement. These efforts will create employment opportunities for many Canadians while increasing the quality and quantity of productive forest land.

The long-established forestry research role of CFS will concentrate on developing cost effective silviculture and protection methods, biological pest control, tree genetics and biotechnology to improve forest growth and yields, and forest ecosystem research. In all aspects, technology transfer to the provinces and industry will be stressed.

4. Water Management

Fresh water could be the issue in the 1990s that energy was in the 1970s. Elements of this issue include growing imbalances between water supply and demand, particularly on the Prairies; inadequate water quality in Québec and various other parts of the country; multiple-use management in the Fraser Estuary; potential major diversions between river basins and ecological zones; and water allocation amongst various users and political jurisdictions.

In meeting its responsibilities to provide leadership federally for inland waters, DOE will launch a comprehensive public

examination of the water management issues facing the country. A federal water strategy will be brought forward following this initiative.

DOE will seek active cooperation from the provinces and territories in meeting its water management responsibilities.

5. Climate Change

The past decade has demonstrated increasing worldwide climate variability. Drought in the Prairies during the early 1970s, recent mild winters in Eastern Canada and droughts in India, Mexico and Southern Africa, are examples of climatic fluctuations. DOE's goal is to forecast for Canada monthly climate by 1990 and seasonal climate by 1995 at a minimum accuracy level of 60%. To meet this goal the department will improve its understanding of climatic variations.

Increasing levels of carbon dioxide (CO_2) and other atmospheric pollutants may well have a significant effect on climate variability and change. CO_2 concentration levels are increasing by 3 percent per decade primarily as a result of the burning of fossil fuels. This rate of increase may produce significant warming of the earth's surface within the economic lifetime of projects and structures now being planned and built. A warmer climate would expand growing and maritime transportation seasons in the north, but at the same time it would increase aridity in the southern Prairies. DOE will develop a better understanding of the effect of increasing CO_2 and other pollutants on our climate.

6. Protection of Natural Heritage

A society's wealth comes not solely from its economic prowess, but from its contribution to knowledge, its pursuit of social justice, its cultural endeavors and its ability to pass on its heritage from generation to generation. Canada is blessed with some of the most beautiful, unique and diversified natural features and ecosystems on this planet. DOE will continue the past century's farsighted actions which have preserved from desecration and alteration selected natural areas. In some cases these sites were preserved for their beauty; in others they represented undisturbed ecosystems and gene pools and in others they were critical wildlife habitats. These natural areas are visited annually by millions of Canadians and foreign visitors and have become an integral part of the tourist industry.

Many areas, however, still need protection. DOE will be giving particular attention to the acquisition of national parks and wildlife conservation areas in the North. When opportunities arise to complete the National Parks System south of 60°N, as in the case of the Bruce Peninsula and the Mingan Islands, these will

be pursued. The heritage building and heritage river programs will be emphasized and in 1985 Parks Canada will celebrate its Centennial.

Wetlands, fast disappearing in Canada make valuable contributions to the maintainance of wildlife populations and water tables. More effective mechanisms for their protection will be sought.

7. The North

The environmental uniqueness and sensitivity of the area north of 60°N, its harsh climate and geography for economic development, and the federal government's broad responsibilities in the territories all make the north a DOE priority. The Minister of the Environment has recently released a discussion paper outlining DOE's role and plans for contributing to the management of the northern environment. Three items will be emphasized: northern conservation, environmentally sound technology, and appropriate resource use. Specific actions include the establishment of ten new National Parks by 1990; expansion of the wildlife areas and migratory bird sanctuaries to 5% of the land mass by 1990; development of historic parks and sites with particular emphasis on native culture; improved environmental assessment of major developments; leadership in the management of the larger northern river systems; active participation in and support for the government's land use planning initiatives; and enhancement of weather services for safer and more efficient air transportation. The Department will be seeking the views of all concerned publics on these proposed initiatives.

Special Priorities

The National Parks' Centennial will be celebrated in 1985. Parks Canada is planning many activities including a series of NFB films for television, touring exhibits, publications, a heritage learning program tied to the 1985 Year of Youth and a major national conference on the future of National Parks. The other Services of Environment Canada and other federal departments are developing projects that will contribute to the Centennial program. The birthday celebration in 1985 is an opportunity for all Canadians to participate in the preservation and enjoyment of our natural and cultural heritage.

The Québec Region's Strategic Plan was approved by the Senior Management Committee this spring. The priorities for action are the restoration of the St. Lawrence river and the conservation of important areas within the basin; the development of the forest sector; the reduction of acid precipitation; and the reduction and control of toxic chemicals.

VI. OPERATING PRINCIPLES

Over the years a number of basic principles and ways of doing business have been established in the department. Some of these approaches have arisen from government-wide initiatives while others have evolved from our particular policy and program experiences. The nine operating principles presented below provide specific guidance for developing and implementing departmental policies, programs and activities.

Relationships

1. The department will cooperate with and seek the advice of provincial and territorial governments in planning and implementing its policies, programs and activities.

2. The department will play a leadership role, both nationally and internationally, in addressing transboundary environmental, resource management and conservation issues.

3. The department will provide the public with comprehensive information and analysis on environmental, conservation and resource management issues and trends; will provide comprehensive information and will seek the public's advice on the formulation and implementation of departmental policies, programs and activities; and will encourage and support voluntary action in pursuit of Environment Canada's purpose and objectives.

Policy and Program Principles

*4. The department will apply the polluter pays principle and will encourage others to do so in order to ensure that costs associated with maintaining environmental quality are a normal cost of doing business. Subsidies which shift real costs to non-beneficiaries will be avoided and discouraged.

*5. The department will encourage the owners and managers of our natural resources to capture a just return for their use and to reinvest in maintaining and enhancing resource productivity.

*6. The department will seek full cost recovery in all cases where it provides direct specialized services to identifiable beneficiaries.

7. The department will encourage the growth and diversification of the Canadian private sector by such means as contracting out, technology transfers, joint ventures and privatization, and by not undertaking those activities which the Canadian private sector can or could be encouraged to do.

8. The department will encourage preventive measures in preference to remedial actions in resource management, conservation and environmental matters.

9. Departmental policies, programs and activities will focus on those matters clearly within federal jurisdiction, recognizing the importance of Environment Canada's leadership role in matters of general concern.

* The implementation of these principles will be subject to the government's 6% and 5% restraint policies.

VI. OPERATING PRINCIPLES

Over the years a number of basic principles and ways of doing business have been established in the department. Some of these approaches have arisen from government-wide initiatives while others have evolved from our particular policy and program experiences. The nine operating principles presented below provide specific guidance for developing and implementing departmental policies, programs and activities.

Relationships

1. The department will cooperate with and seek the advice of provincial and territorial governments in planning and implementing its policies, programs and activities.

2. The department will play a leadership role, both nationally and internationally, in addressing transboundary environmental, resource management and conservation issues.

3. The department will provide the public with comprehensive information and analysis on environmental, conservation and resource management issues and trends; will provide comprehensive information and will seek the public's advice on the formulation and implementation of departmental policies, programs and activities; and will encourage and support voluntary action in pursuit of Environment Canada's purpose and objectives.

Policy and Program Principles

*4. The department will apply the polluter pays principle and will encourage others to do so in order to ensure that costs associated with maintaining environmental quality are a normal cost of doing business. Subsidies which shift real costs to non-beneficiaries will be avoided and discouraged.

*5. The department will encourage the owners and managers of our natural resources to capture a just return for their use and to reinvest in maintaining and enhancing resource productivity.

*6. The department will seek full cost recovery in all cases where it provides direct specialized services to identifiable beneficiaries.

7. The department will encourage the growth and diversification of the Canadian private sector by such means as contracting out, technology transfers, joint ventures and privatization, and by not undertaking those activities which the Canadian private sector can or could be encouraged to do.

8. The department will encourage preventive measures in preference to remedial actions in resource management, conservation and environmental matters.

9. Departmental policies, programs and activities will focus on those matters clearly within federal jurisdiction, recognizing the importance of Environment Canada's leadership role in matters of general concern.

* The implementation of these principles will be subject to the government's 6% and 5% restraint policies.

VII. PROGRAM STRATEGIES

Environment Canada's programs fall into five inter-related fields: natural and cultural heritage, atmospheric services, environmental quality, environmental conservation, and forestry. In each of these areas DOE has specific policies, programs and activities. Their planning and implementation are guided by the department's overall objectives and operating principles.

Natural and Cultural Heritage

Parks Canada has the primary responsibility for achieving the department's objective concerning the protection and use of Canada's natural and cultural heritage. The policy directions and basic operating principles of Parks Canada are detailed in its Cabinet approved 1979 policy paper.

Parks Canada is a mainstay of the Canadian tourism industry. The national parks system is highly visible, truly national in scope and significance and a source of national pride and unity. In 1981 National Parks welcomed over 21 million visitors while the number of visits to Historic Parks and Sites was over 4.3 million.

Nineteen eighty-five will mark the centennial of Banff as Canada's first National Park. To commemorate this event, a national celebration is being prepared under the theme "100 Years of Conservation of Heritage Places in Canada". Events and celebrations are planned for each of the 29 National Parks, 82 National Historic Parks and 9 Heritage Canals. The highlight of these celebrations will be in Banff with the restoration of the Cave and Basin complex, which together with a Royal visit and a specially commissioned book and feature films, will commemorate the National Parks Centennial.

Over the next decade, it is Parks Canada's intention to place more emphasis on the national historic parks system. The present system largely reflects Canada's military and fur-trading past, with little emphasis on our social or economic history. There is also a geographic imbalance with few sites in the west and north. Similarly the National Parks System is incomplete, with only 40% of the 48 natural regions represented. Agreements for Recreation and Conservation will be pursued only where there is an historic or natural element of national significance. Parks Canada will continue to work closely with the voluntary sector in pursuit of its objectives and will maintain and enhance its well developed public consultation processes.

In order of importance the priorities for Parks Canada are to:

1. Maintain levels of service where they are now adequate and restore levels of service where they have seriously deteriorated.

   - reconstruction of the facilities at Lake Louise;
   - highway reconstruction projects in Newfoundland, Nova Scotia and Alberta;
   - restoration work at Halifax Citadel and Quebec Fortifications; and
   - reconstruction program for the Rideau, Trent-Severn, and Chambly Canals.

2. Establish adequate levels of service in undeveloped parks and sites.

   Over the next decade minimum development of Pukaskwa and Grasslands National Parks will be carried out and some 11 historic sites which have been "mothballed" will be opened to the public including, l'entrepôt de la compagnie la Baie d'Hudson, Papineau House in Quebec and York Factory in Manitoba.

3. Complete the Parks Canada systems.

   The following initiatives will be undertaken:

   - negotiations for the establishment of ten national parks in the Northwest Territories and the Yukon by 1990;
   - establishment of a marine park in the Bay of Fundy;
   - acquisition and development of a national park on the Bruce Peninsula, Ontario;
   - acquisition and development of Manitou Mounds, an Indian burial site in Ontario;
   - implementation of the Canadian Heritage Rivers System;
   - acquisition and development of the Kitselas Indian site and the Steveston Cannery; and
   - implementation of the federal heritage buildings policy including the establishment of the Federal Heritage Buildings Review Office.

Atmospheric Services

The Atmospheric Environment Service (AES) has the primary responsibility for providing weather, climate, sea-state, ice and air quality services for the safety of Canadians, the security of their property, the improvement of the national economy, and the maintenance and enhancement of environmental quality.

AES (a) reports past and present, and predicts future conditions of the atmosphere, both physical and chemical (primary amongst such predictions are weather forecasts and warning); (b) reports and predicts the physical conditions of closely-related phenomena such as sea-ice and sea-state; (c) monitors and conducts research on acid rain and toxic chemicals; (d) conducts research into and monitors climatic change and variability resulting from natural physical phenomena, such as volcanoes, and increases in such things as carbon dioxide and air pollutants; (e) encourages the science and practice of meteorology in Canada; and (f) promotes Canada's atmospheric interests internationally.

Demand for atmospheric information is expected to increase substantially in support of human safety, economic development and environmental quality. To help meet this demand, AES will encourage other organizations such as private firms, universities and provinces to provide atmospheric services within their areas of responsibility. During the coming decade, AES will be interacting ever more closely with its clients to better satisfy their needs for environmental information.

The following are AES's priorities which define specific areas to which AES must devote special attention while continuing to provide an adequate level of meteorological, sea-state, and ice services. Provision of these basic services depends on optimizing AES's integrated systems for basic data acquisition, forecast production, communications, research, and human resources deployment and development. This infrastructure serves as the foundation on which to mount initiatives in the following priority areas:

1. Improve the utility of weather warnings and forecasts

   Substantial efforts will be made to increase the utility and accuracy of weather warnings and one day forecasts. With the atmospheric modelling capabilities of the vector computer, longer range forecasts (days 2 to 7) will be achieved by 1985. Emphasis will also be placed on improving services in French and on the utility and accuracy of all forecasts and warnings.

2. Improve air quality services

   Enhace our understanding of the long range transport and transformation of airborne pollutants (including acid rain, oxidants and toxics) in support of Canada-U.S. and Federal-Provincial agreements to control transboundary air

pollution. Special attention will be given to mission oriented atmospheric research, precipitation monitoring, the coordination of federal LRTAP research and compliance monitoring.

3. Implement the Canadian Climate Program

   By 1990 provide monthly predictions and by 1995 seasonal forecasts at a minimum accuracy level of 60%. Emphasis will also be given to enhancing our understanding of the climatic effects of increasing atmospheric CO_2 and other contaminants including volcanic emissions and radiatively active gasses.

4. Support Canada's economic development

   An iceberg forecasting service will be initiated on the East Coast primarily in support of energy development. Atmospheric services will be strengthened in support of safe, economically efficient and environmentally sound development with particular attention on forestry, water management, aviation and offshore oil and gas exploration and development.

Environmental Quality

The Environmental Protection Service (EPS) has lead responsibility for implementing DOE's environmental quality strategy. In cooperation with others, EPS seeks to ensure that all parties in the government and private sectors are aware of, and fulfill, their responsibilities for protecting and enhancing the quality of the environment and resolving transboundary environmental issues.

The management process by which EPS handles environmental concerns begins with the assessment of trends in environmental quality, and the identification of threats, actual or potential, from various human activities. The selection of specific preventive and remedial actions, which may range through economic, regulatory and advocacy approaches are considered in relation to social and economic benefits, and in consultation with the public.

The following issues will receive priority attention over the next few years:

1. Toxic Substances: In addition to managing the Toxic Chemicals Management Program (TCMP) and fulfilling its ongoing responsibilities such as chemical inventories and technology development, EPS will:

   - development and implement a TCMP Strategic Plan to ensure improved toxic chemicals management from "cradle to grave" in close cooperation with international efforts and through chairmanship of the Interdepartmental Committee on Toxic Chemicals;

- promote effective waste management, such as the reduction of quantities produced, direct reuse, recycling, and detoxification and disposal of residuals;

- through the Environmental Emergencies Program, ensure that the appropriate preparedness and response measures are in place to respond to hazardous chemical spills; and

- improve the capacity to evaluate new applications for registration of pest control products by Agriculture Canada, and coordinate DOE advice related to the environmental impacts of pesticide use.

2. Long Range Transport of Air Pollutants (Acid Rain): EPS coordinates and guides the LRTAP program on behalf of DOE and the federal government. This program focuses primarily on acid deposition but includes other LRTAP related problems. EPS will:

   - develop and implement strategies and tactics to achieve emission reductions in Canada and the U.S;

   - establish the role of the socio-economic component of the LRTAP program and coordinate the development of the socio-economic information base on damages caused by LRTAP;

   - update and refine inventories of present and future emissions of LRTAP related pollutants, and update and refine the knowledge base on abatement options and costs; and

   - contribute to the development and implementation of public information programs in Canada and the U.S.

3. Energy: EPS's contributions include:

   - acting as the departmental focus on nuclear matters related to the nuclear fuel cycle and participating in the federal-provincial effort to develop recommendations for radioactive waste disposal;

   - assessing environmental impacts and promoting environmental protection measures with respect to oil and gas, coal and biomass, other than from forest sources; and

   - supporting energy conservation through development and implementation of the National Recycling Policy.

4. Environmental Impact Assessment

   Coordinate the departmental involvement in the Environmental Assessment and Review Process and develop guidelines and provide advice on environmental impact assessment within DOE and to other departments and agencies.

5. Public Consultation

In addition to on-going public information and consultation efforts, coordinate the semi-annual publication of the Departmental Regulatory Agenda which provides early public notice and tracking of DOE's regulatory activities.

Environmental Conservation

The Environmental Conservation Service (ECS) has lead responsibility for departmental policies and programs related to inland waters, wildlife and lands. Based on the objective to conserve and enhance Canada's water, lands, forests and wildlife and their related ecosystems and to promote their wise use in a sustainable manner, DOE has established a renewable resources conservation policy. In accordance with this policy, ECS is developing strategies for water, lands and wildlife.

ECS is also a major contributor to other DOE programs such as the North, Toxic Chemicals and the Long Range Transport of Atmospheric Pollutants. The contribution of ECS is normally the provision of scientific and technical data and analysis. Particular emphasis is being placed on toxic chemicals and their pathways in the environment.

The ECS priorities are set out below:

Inland Waters

1. Develop a Federal Strategy for Inland Waters.

   Approval will be sought to establish a committee of outside experts to undertake a comprehensive public examination of how best to use and allocate our freshwater resources.

2. Removal of water constraints to economic growth.

   The federal government, with the cooperation of the provinces, will encourage better use of existing water supplies and develop efficient water use technologies.

3. Resolution of Transboundary Water Issues.

   Emphasis will be placed on avoiding pre-emptive use of water in transboundary rivers and lakes and the unilateral contamination of these waters by one party.

4. Contribute to the control of toxic chemicals in the aquatic environment.

   Undertake research and provide baseline information on the fate of mercury and other heavy metals. Work will be focused on the Niagara, Detroit and Ottawa rivers.

5. Undertake measures to facilitate northern development.

   Water quantity and quality sampling networks will be expanded. A communications system, involving data collection platforms in remote areas, will be developed jointly with AES.

6. Improve public information and consultation activities, and review and update legislation and guidelines.

Wildlife

1. Continue management of direct demands on wildlife.

   The Canadian Wildlife Service will prepare annual hunting regulations, and nationally assess sport and subsistance harvests of game birds. Five year crop damage prevention agreements will be negotiated with the Prairie provinces, prevention programs will be adjusted in light of research, and strategies for dealing with nuisance birds will be developed. Amendments to the Migratory Bird Convention regarding native harvest of waterfowl will be proposed. A North American Waterfowl Management Plan is to be negotiated, and management plans developed for each province.

2. Direct the conservation and rehabilitation of certain populations of rare and endangered Canadian species.

   A overall strategy will be developed and recovery programs implemented for Whooping Cranes and Peregrine Falcons. A new Wildlife Export-Import Act will be proposed.

3. Mitigate the increasing losses of important migratory bird habitats across Canada, through an accelerated federal habitat protection program - Habitat, Canada; and the completion of management plans for National Wildlife Areas.

4. Encourage and provide opportunities for Canadians to enjoy their wildlife heritage.

5. Support research and information on humane treatment of wildlife, with particular emphasis on humane trapping.

6. Conclude and implement Federal-Provincial and International Wildlife Research and Management Agreements.

7. Revise the federal policy on wildlife.

Land

1. Support the development and administration of effective policies and strategies designed to promote the wise use of Canada's land resource. Implement the Federal Policy on Land Use, administer the Federal Land Management Policy and develop a land conservation strategy.

2. Contribute to the identification and assessment of resource-based development proposals and to the resolution of land use conflicts affecting Canada's prime land resources.

3. Support northern development and conservation initiatives.

Forestry

The Canadian Forestry Service (CFS) has responsibility for fulfilling the federal government's mandate related to the forest resource. CFS also supports the department's activities in such priority areas as acid rain, toxic chemicals and water management. The federal government has identified forestry as one of five key resource sectors to which priority will be given for new economic development initiatives. The government's objective is to ensure the long-term development and international competitiveness of the forest sector in an environmentally appropriate manner. A stable long term supply of competitively priced wood and industrial productivity are two major components of this issue.

Cabinet has approved A Forest Sector Strategy for Canada (1981); A Forest Renewal Strategy (1982); and strategy papers on Human Resource Development and Research and Development. These policies provide the basic direction for the department over the medium term. They will guide the negotiation and establishment of five year Federal-Provincial Forest Development Agreements with each province. These agreements, coupled with a vigorous and selective research and development program are our principle means for providing leadership and direction to Canada's forest sector. The Canadian Forestry Service will continue to coordinate its efforts with the provinces and industry through the existing consultative and advisory bodies.

The following priorities are being pursued by CFS:

1. Forest renewal strategy

Environment Canada has been given the responsibility for regional economic development activities in the forest sector. Regional development agreements will be used to encourage better forest management by the provinces and industry. Forest renewal measures and forest protection initiatives will be emphasized. The agreements are designed to use federal resources to increase expenditures on forest management by provinces, industry and private landowners. New agreements were signed with Nova Scotia

in 1982 and Prince Edward Island in 1983. Agreements with the other provinces will be negotiated during 1983-84 for the next five years. As well, there will be a special emphasis on federal land management directed towards Indian and DND lands.

2. Research, development and technology transfer

Research and development responsibilities are an integral part of the Canadian Forestry Service mandate and continue to be a major priority. Research and development activities are critically required to support forest management initiatives. These activities encompass:

- Criteria for cooperative arrangements and the apportionment of R&D responsibilities among the federal/provincial governments, the universities and the private sector. Agreements have already been signed with British Columbia, Alberta, Manitoba, Nova Scotia and Newfoundland and those with Saskatchewan, Ontario and PEI will be finalized in 1983;

- Redefinition of research priorities to be more responsive to changing conditions in the forest sector;

- Greater focus will be placed on mission oriented research with particular emphasis on genetics; biological disease and pest control; soil chemistry; tree physiology and ecosystem functioning; intensive forest management practices; and forest protection; and

- Technology transfer in close cooperation with the industry, the provinces and the universities.

3. Technological Innovation

The application of new processes and the development of new and better products are of prime importance. FORINTEK and FERIC have important roles to play. More work needs to be done on product codes and standards, quality control and equipment development. By the end of 1983 a federal policy for improving and increasing wood product research will be finalized.

4. Human Resources

A continuous supply of adequately trained scientists is essential for the development of the forest sector. Cabinet has recently allocated $15.5 million over the next five years for this purpose. The objective is to assist in the training of forestry and related science graduates and postgraduates. As well, attention will be paid to establishing a centre of economic expertise, encouraging forest economics at Canadian universities and fostering increased analytical capabilities within the private sector.

Environnement Canada

Environment Canada

Plan stratégique du ministère 1984–1989

Canada

ENVIRONNEMENT CANADA

PLAN STRATÉGIQUE 1984-1989

le 20 octobre 1983

LE MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

C'est avec un vif plaisir que je présente le plan stratégique 1984-1989 d'Environnement Canada, notre troisième plan stratégique et le premier depuis ma nomination au poste de sous-ministre. Faisant fond sur l'expérience passée, il est le reflet de l'engagement indéfectible qu'a pris le ministère à l'égard des Canadiens, à savoir celui de veiller à une utilisation saine et durable de l'environnement naturel.

Un plan stratégique est une tentative de considérer l'avenir et de définir les priorités, les orientations et les principes directeurs qui guideront notre action à long terme. Constituant, pour ainsi dire, la feuille de route de chacun des agents du ministère pour la planification des programmes, ces éléments se refléteront dans les plans opérationnels que le comité de gestion examinera plus tard au cours de cet exercice. Le présent plan stratégique, à l'instar de ceux qui l'ont précédé, est le fruit de consultations poussées entre les cadres supérieurs du ministère. Ainsi, en juin dernier, le comité de gestion a étudié attentivement les versions provisoires du plan, et s'est attardé tout particulièrement aux priorités. Les réunions nationale et régionales de consultation du public nous ont également été des plus utiles, de même que les précieuses observations et suggestions formulées par de nombreux individus et groupes.

Sept priorités ont été fixées pour les quelques prochaines années. Elles touchent à des problèmes qui ont ou risquent d'avoir des incidences environnementales et socio-économiques importantes, qui préoccupent beaucoup le grand public et qui offrent au gouvernement fédéral la possibilité d'exercer une influence salutaire. Les activités entreprises dans le cadre de ces priorités seront examinées de près pour juger de leur efficacité et de leur apport aux quatre grands objectifs du ministère. Ces priorités forment, par ailleurs, un complément aux stratégies des différents programmes mis en oeuvre par le ministère pour accomplir la mission que le Parlement lui a confiée.

Aussi diversifié que soit le ministère, ses politiques, ses programmes et ses activités convergent tous vers un même but, celui de favoriser l'harmonisation de la société et de l'environnement pour le plus grand bien des générations actuelles et futures de Canadiens. Le développement de ce thème constitue un élément important du plan stratégique de cette année. Le cadre analytique présenté dans la section II souligne le caractère commun des politiques, des programmes et des activités du ministère. Il permet également aux Canadiens de mieux comprendre les diverses facettes de nos interactions avec l'environnement naturel. C'est donc dire que, à long terme, nous nous efforcerons d'encourager les Canadiens à intégrer le principe du respect de l'environnement dans leurs activités et leurs décisions de tous les jours.

En 1985, le Canada célébrera le centenaire de la fondation du parc national de Banff, notre premier parc national. De nombreuses activités seront organisées pour souligner l'événement, dont le thème sera " Cent ans de conservation des lieux du patrimoine ". Un comité de citoyens a été formé, dans le but de favoriser la participation du public aux festivités et de recueillir

des fonds auprès du secteur privé. Le centenaire sera une belle occasion de célébrer notre patrimoine naturel et culturel et de reconnaître notre responsabilité à l'égard de notre environnement.

Notre ministère est fort utile aux Canadiens, et c'est à juste titre que nous pouvons être fiers de notre travail et de nos réalisations. Nous ne saurions, toutefois, nous arrêter là. En demeurant attentifs et en approfondissant nos connaissances, nous deviendrons plus efficaces. Nous devons, en outre, entretenir la communication avec nos clients. Nos échanges doivent être, de part et d'autre, ouverts et constructifs, fondés sur le respect des points de vue et des valeurs de chacun. Ce n'est pas en nous reposant sur nos lauriers que nous trouverons les solutions. Ce n'est certes pas, non plus, en éternisant les études. Il nous faut d'abord et avant tout agir, et ce, même si nous n'avons pas toujours en main toutes les données souhaitées. C'est donc en misant sur l'action, et en tirant des leçons de nos erreurs, que nous progresserons.

La qualité de nos gens au ministère ne cesse de m'impressionner. Dans certains domaines spécialisés, nous avons acquis une compétence de classe internationale, et je tiens à ce qu'il en demeure ainsi. Je tiens également à ce que nos rapports hiérarchiques continuent d'être simples et francs, que nos buts soient réalistes et clairs et que le travail bien fait soit reconnu et récompensé. Il nous faut, en outre, améliorer nos techniques en matière de gestion et de perfectionnement du personnel. Notamment, je souhaite que chaque employé ait la possibilité d'atteindre ses propres objectifs tout en poursuivant ceux du ministère.

Enfin, je désire remercier les nombreuses personnes qui ont, de façon aussi consciencieuse et dynamique, participé à l'élaboration du présent document. Bien qu'il soit appelé à subir des révisions annuelles, le plan stratégique indique la voie à suivre d'ici 1990. Sa mise en oeuvre et la réalisation de nos objectifs communs dépendent de chacun de nous et de nous tous.

Le sous-ministre,

Jacques Gérin

PLAN STRATÉGIQUE 1984-1989

Table des matières

	Page
I. LE MANDAT	1
II. LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS	3
La société et l'environnement	3
Un cadre analytique	4
III. LA CONJONCTURE	8
Les attitudes et les attentes du public	8
Les compressions budgétaires	8
L'économie	9
Les ressources naturelles	9
Les relations intergouvernementales	10
IV. L'ORIENTATION D'ICI LES ANNÉES 90	12
Au service des Canadiens	12
Le développement et l'environnement	12
Une productivité accrue	14
V. LES PRIORITÉS	17
VI. LES PRINCIPES DIRECTEURS	22
Les relations	22
Les politiques et les programmes	22
VII. LES STRATÉGIES DES PROGRAMMES	24
Le patrimoine naturel et culturel	24
Les services atmosphériques	26
La qualité de l'environnement	27
La conservation de l'environnement	29
La foresterie	32

I. LE MANDAT

Le mandat d'Environnement Canada découle de la Loi sur l'organisation du gouvernement de 1979. Cette loi, modifiée par décret en vertu de la Loi sur les remaniements et les transferts dans la Fonction publique, stipule que les pouvoirs et fonctions du ministre de l'Environnement s'étendent à tous les domaines de compétence du Parlement du Canada non attribués par la loi à quelque autre ministère, commission ou organisme du gouvernement fédéral et liés :

- aux parcs nationaux, aux parcs et aux lieux historiques nationaux, ainsi qu'aux canaux du patrimoine
- à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement, notamment la qualité de l'eau, de l'air et du sol
- aux ressources renouvelables, notamment les ressources forestières, les oiseaux migrateurs et la faune et la flore sauvages en général
- aux eaux
- à la météorologie
- à l'application des règles et règlements établis sur les conseils de la Commission mixte internationale relativement aux eaux limitrophes ou à toute autre question surgissant entre les États-Unis et le Canada ayant trait à la conservation et à l'amélioration de la qualité de l'environnement
- aux autres questions environnementales du ressort du gouvernement fédéral attribuées au ministre.

Cette loi précise également que, dans l'exercice de ses pouvoirs et fonctions, le ministre doit notamment mettre en oeuvre des programmes en vue de favoriser l'adoption d'objectifs ou de normes en matière de qualité de l'environnement et de lutte contre la pollution, d'atténuer l'impact environnemental des nouveaux projets fédéraux et de fournir aux Canadiens des renseignements sur l'environnement.

La loi assigne enfin au ministre les responsabilités plus vastes de conserver et d'améliorer la qualité de l'environnement en exerçant, d'une part, une influence sur les ministères et organismes fédéraux et en travaillant, d'autre part, à la réalisation de cet objectif en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et le grand public. Le ministre est ainsi habilité à élaborer des lignes directrices à l'intention des ministères et organismes fédéraux, et à conclure des accords avec les gouvernements et les organismes provinciaux et territoriaux.

D'autres pouvoirs et fonctions du ministre sont énoncés dans les lois suivantes :

- Loi sur les ressources en eau du Canada
- Loi sur la faune du Canada
- Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique
- Loi sur les contaminants de l'environnement
- Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole
- Loi sur l'exportation du gibier
- Loi sur les lieux et monuments historiques
- Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux
- Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs
- Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec
- Loi sur les parcs nationaux
- Loi sur l'immersion de déchets en mer
- Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps.

Le ministère est, en outre, responsable de l'application des dispositions relatives à la lutte contre la pollution contenues dans la Loi sur les pêcheries, ainsi que de la prestation de conseils et de renseignements en vertu de certains articles de lois fédérales relevant d'autres ministères. Enfin, il incombe au ministre de l'Environnement de veiller au fonctionnement du Bureau fédéral d'examen des évaluations environnementales et à la coordination fédérale des interventions d'urgence.

II. LA RAISON D'ÊTRE ET LES OBJECTIFS

Les politiques, les programmes et les activités d'Environnement Canada convergent tous vers un même but :

favoriser l'harmonisation de la société et de l'environnement pour le plus grand bien des générations actuelles et futures de Canadiens.

De toute évidence, nul gouvernement, partant nul ministère, ne saurait, en ne comptant que sur ses seules ressources, atteindre cet objectif. C'est donc dire que nous devons tous participer à cette tâche. Les décisions que nous prenons aujourd'hui, individuellement ou par l'intermédiaire de nos institutions, définissent le monde dans lequel nous vivrons demain. Le solide appui du public en faveur d'une présence fédérale sur la scène environnementale, d'où la création du ministère il y a plus d'une décennie, ne se dément pas. Fort d'un tel soutien, le ministère offre aux membres de la société de nombreux services qui leur permettent, à la maison et au travail, de vivre en meilleure harmonie avec l'environnement.

La société et l'environnement

Chacun y va de sa propre définition du terme " environnement ". Le scientifique considère l'environnement comme un ensemble de processus physiques, chimiques et biologiques qui façonnent le milieu, le climat et le paysage, de même que les relations complexes entre les organismes vivant dans des zones ou régions différentes. Pour l'homme de la rue, l'environnement c'est la nature, le monde naturel qui englobe tout aussi bien les milieux sauvages, forestiers, aquatiques, arctiques, urbains et ruraux que le climat et la géographie. Pour certains, le milieu naturel, par son caractère sauvage, rappelle à l'homme la place qu'il tient au sein de la nature. Pour d'autres, l'environnement est une réserve de ressources tant renouvelables que non renouvelables, de même qu'une décharge pour les produits et les déchets issus de l'activité humaine. D'autres encore y voient une force avec laquelle on doit composer, faute de pouvoir l'apprivoiser. Ces différentes perceptions ont néanmoins tendance à s'unifier au fur et à mesure où nous en venons à prendre conscience du fait que nous nous intégrons, en tant qu'êtres humains, dans les écosystèmes, et que tout aussi bien notre survivance que notre bien-être dépendent de leur bon état et de leur diversité.

Si le milieu naturel façonne la société humaine, celle-ci le modèle à son tour. D'une part, le climat, la géographie et les richesses naturelles ont un profond effet sur le peuplement et sur l'activité économique. D'autre part, l'espèce humaine, plus que toute autre, influe sur l'environnement. Cette influence résulte non seulement de la croissance démographique, mais encore des nouvelles techniques qui, par leur seule puissance, peuvent transformer la nature, parfois de façon spectaculaire, parfois d'une manière insidieuse ou

invisible qui n'en demeure pas moins radicale. Même dans les endroits inhabités, l'activité humaine laisse des traces indéniables : on a décelé, sous la banquise arctique, des produits chimiques provenant de régions industrielles.

Ayant acquis une grande puissance technologique, nous avons une lourde responsabilité à assumer : nous devons, individuellement et par l'intermédiaire de nos institutions, veiller à ce que nos écosystèmes conservent leur vitalité et leur résistance. Pour apprendre à vivre en harmonie avec l'environnement, il faut allier à la compréhension des systèmes naturels dynamiques celle du comportement des humains et des institutions. C'est donc dire que nous devons être prêts à examiner les attitudes, les principes moraux et les valeurs qui président à nos modes de production et à nos habitudes de consommation, de même qu'à nos rapports avec le monde extérieur. Nous devons aussi reconnaître que les décisions que nous prenons aujourd'hui influeront sur l'environnement que nous léguerons aux générations futures.

Un cadre analytique

Le ministère a jugé utile d'exposer les relations entre la société et l'environnement au moyen de quatre éléments intimement liés :

1. L'environnement entretient la vie et produit des ressources :

   La société dépend de l'environnement pour satisfaire les besoins de l'homme. L'environnement fournit à l'homme les premières nécessités de la vie elle-même : l'air, l'eau, la nourriture, le combustible et le gîte. Il lui fournit également des produits de récolte et d'extraction : arbres, gibier, poissons, minéraux et combustibles fossiles. Il constitue la source de diverses formes d'énergie : tirées de l'eau, du soleil, des marées et des vents. Il fournit des services : les parcs pour les loisirs, l'eau et l'air pour le transport, la production et les loisirs.

   Lorsqu'on a recours aux ressources de l'environnement pour répondre à la demande actuelle et future, il convient d'opérer des choix. Il importe d'éviter de compromettre la durabilité des écosystèmes et de l'assise des ressources naturelles. Il faut, en somme, accepter le principe qu'un développement économique sain doit reposer sur une saine gestion de l'environnement.

   Le ministère veille à la conservation des ressources renouvelables dont il est, à divers niveaux, responsable -- les eaux intérieures, les terres, les forêts, la faune et les parcs nationaux, notamment -- et il favorise une mise en valeur et une utilisation judicieuses et durables de ces ressources. En outre, il établit des lignes directrices pour certains projets fédéraux susceptibles d'influer sur l'environnement. Enfin, il contribue, en

interprétant et en diffusant les résultats de ses recherches scientifiques et en offrant des conseils en la matière, à l'amélioration des méthodes de gestion des autres utilisateurs des richesses naturelles renouvelables et non renouvelables. Ce faisant, le ministère veille à ce que les questions environnementales s'intègrent dans le processus de prise de décisions économiques.

2. L'environnement, en définitive, reçoit tous les produits et tous les déchets :

L'environnement reçoit une vaste gamme de produits et de déchets industriels et autres, dont quelques-uns sont toxiques. Résistants, les écosystèmes peuvent supporter ces contraintes jusqu'à un certain point, mais au delà de ce seuil ils sont considérablement, voire irréversiblement, endommagés.

Il est donc essentiel que nous connaissions la capacité de l'environnement de résister ou de s'adapter aux contraintes associées aux produits et aux déchets issus de l'activité humaine. Nous devons également veiller à ce que ni la santé de l'homme ni le bon état de l'environnement ne soient indûment menacés. La société doit réduire, là où cela s'avère possible, la quantité de déchets qu'elle produit, déterminer des " niveaux acceptables de risque ", et avoir recours, à l'intérieur même du cycle de vie des produits et des déchets, à des techniques qui ne compromettent pas l'environnement.

Le rôle du ministère consiste à réduire les incidences environnementales de l'élimination des produits et des déchets industriels en émettant des lignes directrices, en usant de persuasion, en diffusant des renseignements scientifiques et en formulant des règlements. Il porte une attention particulière aux produits et aux déchets qui risquent de mettre en danger les systèmes essentiels à la vie de l'homme et d'autres organismes. Pour accomplir cette tâche, il doit employer des processus convenables de sélection, d'évaluation et d'examen, sensibiliser le public et participer activement aux processus décisionnels de la société.

3. L'environnement influe sur l'activité humaine :

La nature en soi est une force dynamique et puissante. L'homme doit s'adapter à des phénomènes comme les changements météorologiques, les tempêtes, les séismes, les variations climatiques, les cycles de sécheresse, les inondations, les épidémies et les maladies qui frappent les plantes et les animaux. Les effets de ces phénomènes peuvent être soit de longue durée et envahissants -- le

froid de nos hivers faisant de nous de grands consommateurs d'énergie -- soit violents et soudains -- une inondation ou une panne d'électricité causée par un orage.

La société doit s'adapter à un certain nombre de conditions et de phénomènes environnementaux afin de réduire les risques pour la vie et la propriété et de maintenir la prospérité économique. Cette facette des relations entre la société et l'environnement souligne l'importance de connaître les réactions à long terme des écosystèmes face aux perturbations, et met notamment en lumière le fait que, souvent, les perturbations naturelles renouvellent et revitalisent les écosystèmes dynamiques.

Afin de faciliter l'adaptation de l'homme aux phénomènes naturels, le ministère observe continuellement les processus environnementaux et informe les Canadiens des changements météorologiques et climatiques, des tempêtes imminentes ainsi que de l'état de la mer et des glaces. Il signale, en outre, les brusques augmentations de populations d'insectes et de ravageurs, fixe des critères pour déterminer les indices d'inflammabilité en forêt, cartographie les secteurs les plus exposés aux inondations et donne des conseils sur les risques d'inondation ou de pénurie d'eau.

4. L'environnement est un héritage :

La société est le gardien de l'environnement. L'environnement n'est pas seulement un héritage du passé dont l'homme profite aujourd'hui; il appartient également aux générations futures.

Ce principe met en lumière l'intention, sinon l'obligation morale, de la société de chercher à maintenir les systèmes de la biosphère essentiels à la vie, et à préserver les exemples représentatifs et uniques de notre patrimoine naturel et culturel. Il fait valoir l'importance de créer des parcs, de conserver des lieux sauvages et du patrimoine, et de protéger des habitats fauniques, autant à cause de leur valeur intrinsèque que pour accroître notre connaissance des processus et phénomènes environnementaux. Il souligne également le fait qu'il nous incombe de veiller à ce que les générations futures puissent jouir d'un héritage biologique aussi riche que possible.

Le ministère gère les parcs et lieux historiques nationaux, et veille ainsi à protéger d'importants trésors archéologiques, historiques et naturels dont la valeur ne peut que s'accroître avec le temps. En outre, il s'occupe des réserves fauniques et des refuges d'oiseaux, fait le relevé des espèces menacées d'extinction et veille à leur protection, et surveille l'environnement pour faire en sorte que les mesures prises aujourd'hui

n'entraînent pas une dégradation importante du potentiel biologique des océans, des sols et des réseaux d'eau douce.

Le ministère s'est fermement engagé à aider les Canadiens à vivre en harmonie avec l'environnement. Ses programmes sont tous axés sur le cadre analytique précédent et sur les quatre grands objectifs qu'il poursuit :

1. Influencer les activités humaines de façon à atteindre et à maintenir l'état de l'environnement nécessaire à la santé et au bien-être de l'homme, à la vie et à la diversité des espèces et des écosystèmes, et à l'utilisation durable des ressources naturelles.

2. Veiller à la conservation des ressources renouvelables du Canada, c'est-à-dire les eaux, les terres, les forêts et la faune ainsi que les écosystèmes connexes, et favoriser une mise en valeur et une utilisation judicieuses et durables de ces ressources.

3. Faciliter l'adaptation des activités de l'homme à l'environnement.

4. Protéger pour les générations futures les endroits caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du Canada, et encourager le public à connaître son patrimoine, à le comprendre et à en profiter.

III. LA CONJONCTURE

La présente section offre un aperçu des tendances prévues dans divers domaines d'importance pour Environnement Canada au cours de la prochaine décennie.

Les attitudes et les attentes du public

Au cours des années 80, les orientations à imprimer aux politiques gouvernementales et à la prestation de services seront au centre des grandes questions d'intérêt public. Aussi, les demandes du grand public se feront-elles plus pressantes en faveur d'un appareil gouvernemental moins lourd, d'un gouvernement plus attentif et plus efficace, d'une participation accrue des citoyens au processus décisionnel du gouvernement et du ministère et d'un meilleur accès à l'information.

Les particuliers et les groupes s'efforceront de contribuer avec plus d'autonomie au bien-être collectif, personnel et public, et les activités bénévoles à l'appui des programmes gouvernementaux pourraient fort bien prendre de l'ampleur. Le grand public exigera néanmoins l'intervention du gouvernement s'il éprouve le sentiment que ses droits fondamentaux sont menacés, y compris la protection de la santé humaine et de l'environnement contre les menaces résultant, par exemple, des produits chimiques industriels, des précipitations acides, des pesticides et de l'énergie nucléaire. De mieux en mieux informée des problèmes liés à l'environnement et aux ressources, une importante partie de la population canadienne maintiendra son appui à la protection des ressources du patrimoine et à un développement sain. Les loisirs prendront une place de plus en plus importante au fur et à mesure que l'âge moyen de la population augmentera et que la semaine de travail raccourcira, de sorte que les pressions sur les ressources naturelles et culturelles du patrimoine pourraient s'intensifier.

Les compressions budgétaires

Les compressions budgétaires seront maintenues tout au long de la décennie et le ministère verra vraisemblablement son pouvoir d'achat diminuer. Les Canadiens attendent désormais de leurs gouvernements de meilleurs services, ce qui, en période de restriction, constitue un défi d'autant plus grand pour nous tous. Il est donc impérieux que le ministère continue d'améliorer son efficacité et qu'il rende mieux compte de ses activités au Parlement et au grand public. Par ailleurs, des crédits supplémentaires seront probablement affectés, à l'occasion, à des programmes de création d'emplois.

L'économie

D'après les prévisions, les prochaines années afficheront une faible croissance économique et un taux relativement élevé de chômage. En raison de l'ajustement structurel qu'exigera la reprise économique, les entreprises seront vraisemblablement plus concurrentielles, plus novatrices et moins gaspilleuses qu'actuellement. Les industries de la nouvelle technique représenteront sans doute un moindre risque pour l'environnement, tandis que la modernisation progressive des industries utilisatrices de ressources devrait lui être salutaire. Les progrès de la science et de la technique (par exemple, en génie génétique) influeront sur les secteurs auxquels s'intéresse le ministère.

Des pressions s'exerceront pour que l'on minimise les incidences environnementales négatives de certaines activités de développement économique. Cependant, le ralentissement ou le report de nombreux mégaprojets permettra d'acquérir les connaissances nécessaires à une conception et à une exploitation sécuritaires, rentables et adaptées à l'environnement. Il sera, en outre, peut-être possible de réaliser des projets de moindre envergure, moins néfastes pour l'environnement et créateurs d'emplois.

Des revenus disponibles réels stables ou, au mieux, modestement supérieurs encourageront les Canadiens à prolonger la vie de leurs biens soit en les réparant soit en les recyclant, ce qui se traduira par une utilisation plus efficace des biens, y compris l'énergie, et par une diminution des pressions exercées sur les ressources naturelles. Le taux de consommation globale par habitant, mis à part la nourriture, a diminué au cours des cinq dernières années, et cette modification des habitudes de consommation (par exemple, des voitures moins nombreuses et plus petites) sera peut-être plus que passagère.

Les ressources naturelles

Si les exportations canadiennes demeurent concurrentielles à l'échelle internationale, la demande mondiale de ressources renouvelables et non renouvelables canadiennes, y compris le poisson et les produits agricoles et forestiers, sera à la hausse vers la fin de la décennie. L'exploitation des ressources naturelles figure au nombre des éléments primordiaux du programme de renouvellement économique du gouvernement fédéral. Aussi, les activités du ministère, dans le domaine des forêts, des eaux, des terres, de l'information et de la qualité de l'environnement, viennent-elles appuyer directement cette grande orientation. D'une part, pour ce qui est des ressources renouvelables, la préservation et l'accroissement de la fertilité des sols, le maintien du rendement, les utilisations multiples des ressources et la disparition des terres agricoles et des terres humides seront les principales questions à l'étude. D'autre part, en ce qui a trait aux ressources non renouvelables, y compris les ressources énergétiques, le ministère cherchera surtout à favoriser un développement économique efficace et respectueux de l'environnement.

Les eaux douces pourraient être, pour les années 90, ce que l'énergie a été pour les années 70. La gestion des ressources en eau du Canada revêt une importance économique et sociale sans cesse grandissante. Le déséquilibre croissant entre l'offre et la demande d'eau, notamment dans les Prairies, la dégradation de la qualité des eaux dans les Grands lacs et le Saint-Laurent, la disparition et la contamination des eaux souterraines, les exportations éventuelles d'eau vers les États-Unis, les grands projets de dérivation au Canada entre les bassins hydrographiques et au delà des limites provinciales et territoriales, et la répartition de l'eau entre différents utilisateurs et diverses juridictions constituent les principaux éléments du problème.

Pour ce qui est du secteur forestier, l'industrie de la construction au Canada et aux États-Unis est en train de revenir à la normale. Par contre, la consommation de pâtes et papiers (de papier journal, notamment), tend à marquer du retard par rapport au cycle de la récession et de la relance, et les marchés demeureront faibles à court terme. Même si la reprise économique se poursuit, il faudra du temps avant que le secteur forestier ne fonctionne presque à pleine capacité et n'offre des marges bénéficiaires suffisantes. D'ici 1990, le secteur forestier sera, dans certaines provinces, financièrement autosuffisant. Au cours des vingt prochaines années, ce secteur devra, d'abord et avant tout, demeurer concurrentiel sur les marchés internationaux grâce au renouvellement des forêts, à une modernisation continue, à l'adoption de la technique nouvelle, à un meilleur contrôle de la qualité et à une commercialisation vigoureuse.

Le tourisme présente un bon potentiel de croissance à moyen terme et demeurera un secteur économique important. Les réserves fauniques et les aires du patrimoine naturel et culturel contribuent énormément à l'essor de l'industrie touristique canadienne. L'année 1985 marquera le centenaire de la création du premier parc national, et des activités, ayant pour thème " Cent ans de conservation des lieux du patrimoine ", sont prévues.

Les relations intergouvernementales

Le climat général des relations fédérales-provinciales ne changera pas beaucoup à court et à moyen termes. Il y a toutefois lieu de croire que les tensions s'atténueront à long terme. L'issue des discussions entourant la juridiction des eaux au large des côtes aura des répercussions sur la protection des zones côtières et de l'environnement marin.

Les relations canado-américaines revêtent une importance particulière du fait de notre proximité géographique et de notre interdépendance économique et écologique. Les politiques américaines actuelles, y compris la tendance à la déréglementation, pourraient avoir des effets négatifs sur l'aptitude de ce pays à protéger son environnement, de même que sur la position qu'il adoptera à l'égard des problèmes transfrontaliers relatifs aux ressources et à

l'environnement. Il est manifeste, toutefois, que le public américain n'est pas disposé à sacrifier la qualité de l'environnement à la croissance économique. Le climat général des relations canado-américaines devrait s'améliorer, ce qui faciliterait la résolution des problèmes environnementaux en litige entre les deux pays.

À l'échelon international, l'accroissement des disparités entre pays riches et pays pauvres, joint aux difficultés économiques qu'éprouve le monde industriel, entraînera des politiques contradictoires en matière de protection du patrimoine naturel et culturel et dans le secteur de l'exploitation des ressources.

IV. L'ORIENTATION D'ICI LES ANNÉES 90

La démarche d'Environnement Canada d'ici les années 90 s'articulera autour de trois grands thèmes : au service des Canadiens, le développement et l'environnement, et une productivité accrue.

Au service des Canadiens

Individuellement et collectivement, nous avons la responsabilité de répondre rapidement et efficacement aux besoins et aux désirs des Canadiens. Pour y arriver, nous devons non seulement intensifier le dialogue avec tous les segments de la population, mais encore apprendre à écouter attentivement, tant avec notre coeur qu'avec notre tête. Aider les Canadiens à vivre en harmonie avec l'environnement est un objectif qui mérite un engagement des plus profonds de notre part. Et, si ce défi s'adresse à tous les Canadiens, c'est au ministère et à son personnel qu'il incombe plus particulièrement de fournir le leardership, l'imagination et le dévouement nécessaires à la réalisation de cet objectif commun.

Le ministère offre une vaste gamme de services aux Canadiens. Ainsi, en 1981, nous avons accueilli plus de 25 millions de visiteurs dans les parcs nationaux et dans les lieux et parcs historiques nationaux. Nous offrons un appui solide à la recherche forestière et nous accordons, chaque année, plus de 100 millions de dollars pour améliorer le secteur de l'aménagement forestier. Le ministère s'occupe activement de l'évaluation des incidences environnementales, ainsi que de la conservation et de l'amélioration de la qualité de l'environnement canadien. Les bulletins quotidiens de la météo constituent sans doute le plus connu des services d'environnement atmosphérique, lesquels englobent par ailleurs la diffusion de renseignements sur l'état de la mer et des glaces, sur le climat et sur la qualité de l'air. Nous sommes également chargés de la gestion des oiseaux migrateurs. Enfin, grâce à nos activités de surveillance et de recherche en hydrométrie, l'industrie et le grand public bénéficient de données quantitatives et qualitatives essentielles sur les eaux du pays.

Le développement et l'environnement

Le développement économique du Canada au cours des années 80 dépendra en grande partie, comme par le passé, de l'exploitation et de la transformation de nos ressources naturelles. La foresterie, l'agriculture et les pêches, de même que l'extraction et la transformation de nos ressources minérales et énergétiques non renouvelables, constitueront des secteurs de toute première importance. Nous sommes de plus en plus conscients, cependant, que nos ressources naturelles ne sont pas inépuisables et qu'elles doivent être mieux gérées et mieux utilisées. Dans son énoncé de politique intitulé Le développement

économique du Canada dans les années 80, le gouvernement fédéral reconnaît que le " maintien de la qualité de nos eaux, de notre air et de notre sol est essentiel à notre développement à long terme et à la qualité de la vie à laquelle ce développement doit contribuer ", établissant en outre que " le gouvernement gérera les ressources dont il a la responsabilité de manière saine et durable " et qu'il " encouragera les autres à faire de même ".

Un environnement sain est une condition nécessaire à un développement économique vigoureux à long terme. Au Canada, 1 emploi sur 10 est relié à la foresterie et dépend donc de la production durable de bois d'oeuvre. L'industrie du tourisme et des loisirs rapporte plusieurs milliards de dollars, et tient fortement à la conservation de notre patrimoine naturel et culturel dans les lieux et parcs nationaux et dans les réserves fauniques. Les secteurs industriel et agricole ont besoin d'une alimentation suffisante en eau non polluée à un prix raisonnable. Le maintien de la pêche et de la chasse commerciales et sportives est tributaire de la conservation de ressources et d'habitats naturels viables. En somme, un environnement sain va de pair avec un développement économique judicieux à long terme et la création d'emplois.

1. Un développement judicieux et durable

En période de difficultés économiques, nous avons tous tendance à négliger les visées économiques et sociales à long terme. Dans notre quête d'un renouveau économique, nous devons garder à l'esprit que notre but ultime n'est pas la croissance pour la croissance, mais bien l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens. À long terme, des pratiques judicieuses en matière de conservation de l'environnement sont bénéfiques sur le plan de l'économie.

Le ministère se concentrera davantage sur les mesures préventives que sur les mesures correctives. En particulier, il verra à ce que les incidences environnementales des politiques, des programmes et des activités du gouvernement fédéral soient prises en compte dès les premières phases du processus de planification. Il a aussi l'intention d'accroître sa participation au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, et d'intervenir plus souvent auprès de certains organismes de réglementation, comme l'Office national de l'énergie.

Le ministère aura recours aux pouvoirs de réglementation lorsque cela s'avérera nécessaire et approprié. Il mettra, en outre, davantage l'accent sur l'utilisation des forces du marché pour appuyer une structure industrielle plus concurrentielle et moins gaspilleuse, qui utilisera de façon efficace et durable nos ressources naturelles. Il encouragera le recyclage des biens et des matériaux, ainsi que tout changement dans nos habitudes de vie qui nous rapprochera davantage de la société de conservation.

2. L'information environnementale

Grâce à ses compétences scientifiques et techniques de niveau international, le ministère continuera de fournir des renseignements, des analyses et des conseils qui permettent de tenir compte, dès les premières étapes de l'élaboration d'un projet ou d'un programme, des facteurs relatifs à l'environnement, à la gestion des ressources et à la protection du patrimoine.

Les renseignements sur les conditions météorologiques, sur l'état de la mer et des glaces ou sur les caractéristiques du sol, de même que les données quantitatives et qualitatives sur l'eau, par exemple, revêtent une très grande importance pour un grand nombre d'activités reliées à l'économie, notamment l'agriculture, la foresterie, l'exploitation pétrolière, la fabrication, la lutte contre les inondations et la planification de l'aménagement du territoire. La diffusion d'une grande variété d'informations et de résultats de recherche facilite la gestion de la faune, la protection de notre patrimoine naturel et culturel et l'aménagement forestier.

3. La gestion de l'environnement

Le ministère contribue directement au développement du Canada. Il assure ainsi la gestion d'un réseau de parcs nationaux et veille à la protection des oiseaux migrateurs. Il finance des programmes d'aménagement forestier intensif. Il fournit des données en hydrométrie et effectue de la recherche dans ce domaine, tout en assumant un rôle de chef de file en ce qui a trait à l'utilisation des eaux transfrontalières et aux questions reliées à la qualité de l'eau. Il donne des conseils sur la gestion des terres fédérales.

Le ministère participe activement, par ailleurs, aux programmes de création d'emplois du gouvernement. Ainsi, en 1983, ses effectifs comptaient plus de 15 000 personnes, occupant des postes à temps plein et à temps partiel. Il offre de l'emploi à des Canadiens de toutes les régions du pays, que ce soit dans le domaine de la foresterie, de la conservation, de la protection du patrimoine ou de la surveillance de l'environnement. Nous nous proposons de faire encore mieux au cours des années à venir.

Une productivité accrue

Le ministère a non seulement l'intention de devenir plus sélectif quant à la nature et au lieu de mise en oeuvre de ses activités, mais encore d'accroître sa productivité. Une productivité accrue résultera d'une définition plus claire des buts et des objectifs, d'une meilleure gestion des ressources humaines, d'une utilisation plus efficace des systèmes d'administration et de

gestion et du recours aux techniques appropriées. L'accroissement de la productivité et l'amélioration de la qualité de vie au travail doivent être des objectifs complémentaires et non contradictoires.

1. La gestion des ressources humaines

Les employés sont les catalyseurs de toute amélioration de la productivité. C'est donc dire que la gestion des ressources humaines doit devenir la priorité des gestionnaires du ministère. En guise de première étape, toutes les composantes du ministère ont préparé des plans complets de gestion des ressources humaines, ou sont en train de le faire. Au nombre des autres mesures prises pour répondre à cet objectif figurent :

- l'élaboration d'une politique globale de gestion
- la clarification des champs de responsabilité en matière de gestion des ressources humaines à tous les échelons
- l'intégration des facteurs relatifs aux ressources humaines dans les processus prévisionnels et décisionnels du ministère
- la mise en application des politiques du gouvernement en matière d'action positive et de langues officielles
- l'intensification de la consultation avec les syndicats à tous les paliers administratifs
- l'amélioration des compétences gestionnelles et techniques.

2. Les systèmes d'administration et de gestion

L'amélioration des systèmes d'administration et de gestion -- qu'ils touchent aux finances, au personnel, au matériel ou à tout autre domaine -- peut entraîner un accroissement de la productivité dans l'ensemble du ministère. Ces systèmes devraient être constamment évalués, principalement en fonction de l'équilibre coûts-avantages. Une attention particulière devrait être portée à l'évaluation des programmes et à la mise en application des recommandations découlant du programme d'amélioration des pratiques et contrôles de gestion.

3. La technique

Le ministère apportera constamment des améliorations techniques pour accroître sa productivité. La bureautique a déjà commencé à faire son apparition, un nouvel ordinateur vectoriel a été mis en service, et l'amélioration des systèmes satellitaires et de la télédétection, tant au niveau de la collecte que de la transmission des données, peuvent accroître de façon marquée notre productivité.

La mise en place de systèmes automatisés entraînera des dépenses d'immobilisations importantes et leur exploitation exigera d'autres déboursés. Le ministère doit donc se préparer à retirer progressivement les systèmes déjà en place, au fur et à mesure que les nouveaux entreront en service. Une planification attentive des ressources humaines et financières est donc tout à fait essentielle si nous voulons avoir en main les ressources nécessaires au moment opportun, disposer de plans d'urgence (advenant une défaillance dans les systèmes hautement perfectionnés) et veiller à ce que les changements apportés nuisent le moins possible aux personnes touchées. Enfin, le ministère mettra l'accent sur le transfert de la technique, et verra ainsi à ce que le secteur privé et les autres ordres de gouvernement tirent rapidement profit des travaux de recherche et de développement effectués dans ses laboratoires.

V. LES PRIORITÉS

Les stratégies établies pour chacun des cinq grands programmes d'Environnement Canada sont présentées à la page 24. Le comité de gestion du ministère a, par ailleurs, retenu sept priorités particulières. Les activités du ministère correspondant à ces priorités seront examinées de près pour juger de leur efficacité. La liste des priorités ministérielles sera révisée selon l'évolution de la situation.

1. Les substances toxiques

La stratégie fondamentale du ministère est d'éviter que des substances toxiques ne pénètrent dans l'environnement. Aussi, préconisons-nous une réduction de la quantité de déchets toxiques par l'adoption d'un mode de vie davantage axé sur la conservation, ainsi que par la réutilisation directe, le recyclage et la détoxication de ces substances. Le ministère est actuellement à mettre au point un système complet de gestion des produits chimiques toxiques, depuis leur fabrication jusqu'à leur élimination, lequel fera clairement état des responsabilités de chacun des intervenants. Les lignes de force de ce système seront l'essai, l'observation continue, l'homologation et, le cas échéant, l'établissement de lignes directrices et de règlements à appliquer rigoureusement.

De nombreux produits toxiques ont déjà pénétré dans l'environnement tandis que d'autres, entreposés dans des conditions douteuses, risquent de le faire. Il est nécessaire de prendre des mesures correctives, que devront se partager les gouvernements et les pollueurs. La question la plus pressante est la dépollution des Grands lacs et du Saint-Laurent. La rivière Niagara menace la qualité de l'eau potable et pose un problème des plus délicats.

Les pesticides et les herbicides feront l'objet d'une attention particulière. Le ministère prendra des mesures afin que les nouvelles demandes d'homologation soient mieux évaluées, il collaborera à sensibiliser davantage le public à l'utilisation sécuritaire des pesticides chimiques, et mettra au point des moyens de lutte biologique contre les ravageurs forestiers.

En assumant la présidence du comité interministériel des produits chimiques toxiques, le ministère coordonnera l'instauration du programme fédéral visant à résoudre les problèmes liés à ces produits.

2. Les précipitations acides

Les précipitations acides constituent au Canada un problème environnemental grave causé par des émissions d'anhydride

sulfureux et d'oxyde d'azote, provenant tant de notre pays que des États-Unis. L'objectif du gouvernement est de limiter, d'ici 1990, les dépôts acides dans le centre et l'est du Canada à 20 kg/ha par année, niveau requis pour protéger les systèmes aquatiques modérément fragiles.

Le ministère négociera des accords avec les États-Unis et les provinces afin de réduire les émissions toxiques, et interviendra chaque fois qu'un nouveau projet risque d'aggraver le problème. Les activités de recherche et d'observation entourant les effets des précipitations acides sur les forêts et sur les eaux de l'est du Canada se poursuivront. Les modèles relatifs aux processus atmosphériques et au transport des polluants seront améliorés, afin de faciliter les négociations canado-américaines et l'élaboration de stratégies de lutte contre les émissions.

3. Le secteur forestier

Dans le programme de développement économique du gouvernement fédéral pour les années 80, la foresterie figure au nombre des cinq secteurs clés qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Le secteur forestier fournit, directement ou indirectement, du travail à 1 Canadien sur 10, et rapporte de loin les revenus nets d'exportation les plus élevés du pays (11,8 milliards de dollars en 1981). L'objectif du gouvernement est d'assurer le développement à long terme du secteur forestier et le maintien de sa compétitivité à l'échelle internationale, tout en respectant l'environnement. Il cherchera ainsi principalement à favoriser l'expansion des exportations et à accroître leur valeur, tout en veillant à ce que l'on produise une quantité suffisante de bois d'oeuvre à des prix concurrentiels.

Les nouveaux accords fédéraux-provinciaux ont pour objet d'encourager les provinces et l'industrie à déployer plus d'efforts en matière d'aménagement forestier, le but ultime étant de favoriser la croissance et l'autosuffisance du secteur forestier au Canada. Le ministère mettra sans tarder l'accent sur la régénération des terres forestières négligées et sur l'amélioration des peuplements, ce qui permettra de créer de l'emploi pour de nombreux Canadiens et d'augmenter, du même coup, tant la superficie que la qualité des terres forestières productives.

Le Service canadien des forêts (SC forêts), dont le rôle est depuis longtemps axé sur la recherche forestière, mettra l'accent sur la conception de méthodes de sylviculture et de protection des forêts qui soient efficaces du point de vue de l'équilibre coûts-avantages, sur la lutte biologique contre les ravageurs, sur la génétique des arbres et sur la biotechnologie afin d'améliorer la croissance et la production forestières, et sur l'étude des

écosystèmes forestiers. Dans tous les domaines, il insistera sur le transfert de la technique aux provinces et à l'industrie.

4. La gestion des eaux

Les eaux douces pourraient être, pour les années 90, ce que l'énergie a été pour les années 70. Au nombre des principaux problèmes reliés à cette question figurent un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande d'eau, notamment dans les Prairies, la dégradation de la qualité de l'eau au Québec et dans plusieurs autres régions du pays, la gestion des diverses utilisations des eaux de l'estuaire du Fraser, les grands projets de dérivation entre les bassins hydrographiques et les zones écologiques et la répartition des eaux entre différents utilisateurs et diverses juridictions.

À titre de chef de file fédéral dans le domaine des eaux intérieures, le ministère amorcera un examen public exhaustif des problèmes qui se posent à l'échelle du pays. Au terme de cet examen, il élaborera une stratégie fédérale de l'eau. Pour bien s'acquitter de sa tâche, le ministère invitera les gouvernements provinciaux et territoriaux à collaborer étroitement avec lui.

5. Le changement climatique

La dernière décennie a été caractérisée par une variabilité climatique croissante à l'échelle mondiale. La sécheresse qu'ont connue les Prairies au début des années 70 et les hivers doux des dernières années dans l'est du Canada, de même que les sécheresses en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud, illustrent bien ce fait. Aussi le ministère vise-t-il à fournir des prévisions mensuelles (d'ici 1990) et saisonnières (d'ici 1995) des conditions climatiques pour l'ensemble du Canada, à un taux d'exactitude d'au moins 60 %. Pour atteindre cet objectif, il devra approfondir ses connaissances des variations climatiques.

L'augmentation des niveaux d'anhydride carbonique (CO_2) et d'autres polluants atmosphériques a un effet considérable sur la variabilité et l'évolution du climat. La concentration de CO_2 augmente de 3 % par décennie, principalement à cause de la consommation de combustibles fossiles. Ce taux d'augmentation peut se traduire par un réchauffement important de la surface de la terre pendant la durée économique des projets actuellement en cours de planification ou de réalisation. Si un climat plus chaud prolongeait la saison de culture et de transport maritime dans le nord, le sud des Prairies, par contre, deviendrait plus aride. Le ministère veillera à mieux comprendre comment notre climat peut se ressentir de l'augmentation des taux de CO_2 et d'autres polluants.

6. La protection du patrimoine naturel

La richesse d'une société réside non seulement dans sa performance économique, mais aussi dans ses apports à la science, dans sa quête de justice sociale, dans ses oeuvres culturelles et dans son aptitude à transmettre, de génération en génération, son patrimoine. Le Canada a la chance d'avoir une topographie et des écosystèmes tout à fait uniques, qui comptent parmi les plus magnifiques et les plus diversifiés de notre planète. Depuis un siècle, on a réussi, grâce à des mesures éclairées, à préserver de la destruction et de la dégradation des lieux choisis du patrimoine canadien. Le ministère est résolu à poursuivre cette voie. Certains lieux ont été préservés à cause de leur beauté; d'autres, parce qu'ils comportaient des écosystèmes et des réserves génétiques à l'état sauvage; d'autres encore, parce qu'ils constituaient des habitats fauniques essentiels. Des millions de Canadiens et de touristes étrangers visitent, chaque année, ces régions naturelles, désormais un élément important de l'industrie touristique.

Il est pourtant encore nombre d'autres lieux qui ont besoin d'être protégés. Aussi le ministère accordera-t-il une attention particulière à l'acquisition de terres dans le Nord, pour en faire des parcs nationaux et des aires de conservation de la faune. Dès que l'occasion se présentera, il complétera le réseau des parcs nationaux au sud du 60^{e} parallèle N, dans la péninsule Bruce et les îles Mingan. Il mettra l'accent sur les programmes relatifs aux édifices et aux rivières du patrimoine et, en 1985, Parcs Canada célébrera le centenaire de la création du premier parc national.

Les terres humides, qui disparaissent rapidement au Canada, contribuent grandement au bien-être des populations fauniques et au maintien de la nappe phréatique. De meilleurs mécanismes de protection seront examinés.

7. Le Nord

Le caractère unique et la fragilité de l'environnement dans la région située au nord du 60^{e} parallèle N, son climat rigoureux et sa géographie inhospitalière peu favorables au développement économique, de même que les responsabilités globales qui incombent au gouvernement fédéral dans les territoires, font du Nord une priorité ministérielle. Le ministre a récemment publié un document de travail dans lequel sont exposés le rôle et les projets du ministère en ce qui a trait à la gestion de l'environnement dans le Nord. Notre action s'articulera autour de trois grands objectifs : la protection du Nord, l'adoption de techniques inoffensives pour l'environnement et l'utilisation judicieuse des ressources. Dans la poursuite de ces objectifs, le ministère

prévoit mettre en oeuvre un certain nombre de mesures précises. Ainsi, d'ici 1990, il établira 10 nouveaux parcs nationaux et accroîtra le nombre de réserves fauniques et de refuges d'oiseaux migrateurs, pour faire en sorte qu'ils couvrent 5 % de la superficie totale de la région, créera des parcs et lieux historiques axés sur la culture autochtone, et améliorera l'évaluation des incidences environnementales des projets de développement d'envergure. Il assumera un rôle de chef de file dans la gestion des plus grands réseaux hydrographiques du Nord, et participera de près aux activités du gouvernement concernant la planification de l'aménagement du territoire. Il améliorera, enfin, les services météorologiques afin d'accroître la sécurité et l'efficacité du transport aérien. Le ministère cherchera, par ailleurs, à obtenir l'avis de tous les intéressés.

Les priorités spéciales

Le Canada célébrera, en 1985, le centenaire de la création du premier parc national. Pour souligner l'événement, Parcs Canada est actuellement à organiser de nombreux projets : une série de films de l'Office national du film pour la télévision, des expositions itinérantes, des publications, un programme éducatif portant sur le patrimoine et relié à l'Année de la jeunesse (1985) et une importante conférence nationale sur l'avenir des parcs nationaux. Les autres services d'Environnement Canada, tout comme d'autres ministères du gouvernement fédéral, sont en train de mettre sur pied des projets qui viendront s'ajouter au programme des fêtes du centenaire. L'événement sera, pour tous les Canadiens, une occasion d'apprendre, d'une part, à mieux connaître notre patrimoine naturel et culturel et, d'autre part, à le conserver.

Le comité de gestion du ministère a approuvé, au printemps, le plan stratégique de la Région du Québec. Au nombre des priorités qui y sont définies, figurent l'amélioration de la qualité de l'eau du Saint-Laurent et la conservation des zones importantes de son bassin, la mise en valeur du secteur forestier, la réduction des précipitations acides ainsi que la réduction et le contrôle des rejets de produits chimiques toxiques dans l'environnement.

VI. LES PRINCIPES DIRECTEURS

Au fil des ans, Environnement Canada a adopté, dans la conduite de ses affaires, un certain nombre de principes et de méthodes. Si certaines de ces approches sont le produit d'initiatives prises à l'échelle du gouvernement fédéral, il en est d'autres qui découlent de notre propre expérience. Les neuf principes directeurs décrits ci-après donneront une orientation précise à l'élaboration et à la mise en oeuvre des politiques, des programmes et des activités du ministère.

Les relations

1. Le ministère collaborera avec les gouvernements provinciaux et territoriaux lors de la planification et de la mise en oeuvre de ses politiques, de ses programmes et de ses activités, et sollicitera leur avis à cet égard.

2. Le ministère jouera, sur le plan tant national qu'international, un rôle prépondérant en vue de résoudre les problèmes transfrontaliers qui se posent en matière d'environnement, d'une part, et de gestion et de conservation des ressources, d'autre part.

3. Le ministère fournira au public des renseignements complets et des analyses exhaustives sur les questions et tendances qui touchent à l'environnement et à la gestion et à la conservation des ressources. Il l'informera de ses projets et cherchera à obtenir son avis sur la formulation et la mise en application de ses politiques, de ses programmes et de ses activités. Il encouragera et appuiera les activités du secteur bénévole favorables à la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

Les politiques et les programmes

*4. Le ministère appliquera le principe pollueur-payeur et encouragera les autres à faire de même, afin que les coûts liés au maintien de la qualité de l'environnement soient intégrés dans les dépenses de fonctionnement des entreprises. Il évitera et découragera le versement de subventions qui aurait pour résultat de transférer les coûts réels à des non-bénéficiaires.

*5. Le ministère encouragera les propriétaires et les gestionnaires de ressources naturelles à ne retenir qu'une juste part des bénéfices tirés de l'utilisation de ces ressources, et à réinvestir de façon à maintenir et accroître la productivité de ces mêmes ressources.

*6. Le ministère cherchera à récupérer tous les coûts des services spécialisés offerts directement à des bénéficiaires identifiables.

7. Le ministère favorisera la croissance et la diversification du secteur privé canadien. Pour ce faire, il aura recours à l'impartition, au transfert de la technique, à la coentreprise et à la privatisation. En outre, il verra à ne pas entreprendre des activités dont le secteur privé peut ou pourrait se charger.

8. Le ministère préconisera, tant en matière d'environnement que de gestion et de conservation des ressources, les mesures préventives de préférence aux mesures correctives.

9. Les politiques, les programmes et les activités du ministère seront axés sur des domaines qui sont clairement de compétence fédérale, mettant ainsi en évidence le rôle prépondérant du ministère dans les questions d'intérêt commun.

---

* La mise en application de ces principes est soumise au programme fédéral de compressions budgétaires des 6 et 5 pour cent.

VII. LES STRATÉGIES DES PROGRAMMES

Les programmes d'Environnement Canada couvrent cinq domaines interdépendants, à savoir le patrimoine naturel et culturel, les services atmosphériques, la qualité de l'environnement, la conservation de l'environnement et la foresterie. Pour chacun de ces secteurs, le ministère a des politiques, des programmes et des activités, dont la planification et la mise application se modèlent sur les objectifs généraux et les principes directeurs du ministère.

Le patrimoine naturel et culturel

Parcs Canada est principalement chargé de poursuivre l'objectif que s'est fixé le ministère en matière de protection du patrimoine naturel et culturel canadien. Les orientations et les principes directeurs fondamentaux de Parcs Canada sont exposés en détail dans son énoncé de politique, qui a été approuvé par le Cabinet en 1979.

Parcs Canada est un pivot de l'industrie touristique canadienne. Très visible, le réseau de parcs nationaux a une portée et une importance vraiment nationales, et constitue une source de fierté et d'unité pour tous les Canadiens. En 1981, les parcs nationaux ont accueilli 21 millions de visiteurs, tandis que les parcs et lieux historiques nationaux en recevaient plus de 4,3 millions.

L'année 1985 marquera le centenaire de la création du premier parc national du Canada, le parc national de Banff. Pour souligner l'événement, on prépare actuellement des fêtes sous le thème " Cent ans de conservation des lieux du patrimoine ". Un programme de festivités est prévu pour chacun des 29 parcs nationaux, des 82 parcs et lieux historiques nationaux et des 9 canaux du patrimoine. Les événements marquants auront lieu à Banff, avec la restauration de l'ensemble Cave et Basin, une visite royale, le lancement d'un livre commémoratif et la projection de films.

Au cours de la prochaine décennie, Parcs Canada compte mettre davantage l'accent sur le réseau des parcs historiques nationaux. Le réseau actuel témoigne fort bien du passé militaire du Canada et de l'histoire de la traite des fourrures, mais néglige l'histoire sociale et économique. On note également un déséquilibre géographique, les régions de l'Ouest et du Nord étant sous-représentées. Par ailleurs, le réseau de parcs nationaux est incomplet, ne comptant que 40 % des 48 régions naturelles du pays. Le ministère ne cherchera toutefois à conclure des accords sur la récréation et la conservation que là où il se trouve un élément historique ou naturel d'importance nationale. Dans la poursuite de ses objectifs, Parcs Canada continuera de travailler étroitement avec le secteur bénévole, et maintiendra et perfectionnera les mécanismes de consultation du public déjà en place.

Par ordre d'importance, les priorités de Parcs Canada s'établissent comme suit :

1. Maintenir les services qui sont actuellement satisfaisants et rétablir ceux dont la qualité s'est gravement détériorée.

   . la reconstruction des installations au lac Louise

   . la réfection des routes à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Alberta

   . la restauration de la citadelle de Halifax et des fortifications de Québec

   . la reconstruction du canal Rideau et des canaux de Trent-Severn et de Chambly.

2. Fournir des services satisfaisants dans les parcs et lieux non exploités.

   Au cours de la prochaine décennie, Parcs Canada effectuera l'aménagement minimal des parcs nationaux Pukaskwa et des Prairies, et inaugurera 11 lieux historiques qui avaient été " mis en veilleuse ", notamment l'entrepôt de la Compagnie de la baie d'Hudson, la maison Papineau au Québec et l'usine York au Manitoba.

3. Compléter le réseau de Parcs Canada.

   . des négociations en vue de la création de 10 parcs nationaux dans les territoires du Nord-Ouest et du Yukon d'ici 1990

   . la création d'un parc marin dans la baie de Fundy

   . l'acquisition et l'aménagement d'un parc national dans la péninsule Bruce, en Ontario

   . l'acquisition et l'aménagement de Manitou Mounds, un cimetière indien en Ontario

   . la création du réseau des rivières du patrimoine

   . l'acquisition et l'aménagement du site indien de Kitselas et de la conserverie Steveston

   . l'instauration de la politique fédérale sur les édifices fédéraux à valeur patrimoniale et la mise sur pied du bureau d'examen de ces édifices.

Les services atmosphériques

Le Service de l'environnement atmosphérique (SEA) est principalement chargé de fournir des services météorologiques, climatologiques ou reliés à l'état de la mer et des glaces et à la qualité de l'air, afin d'assurer la sécurité des Canadiens et de leurs biens, de favoriser le développement économique national et de maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.

Le SEA a) signale et prévoit les conditions physiques et chimiques de l'atmosphère (les prévisions météorologiques et les alertes étant de première importance); b) signale et prévoit les conditions physiques de phénomènes étroitement liés (par exemple, l'état de la mer et des glaces); c) observe les précipitations acides et les produits chimiques toxiques, et effectue de la recherche dans ces domaines; d) observe les changements et la variabilité climatiques résultant de phénomènes physiques naturels (par exemple, les volcans) ou de l'augmentation d'émissions comme l'anhydride carbonique et autres polluants atmosphériques, et effectue de la recherche dans ces domaines; e) favorise l'avancement et la pratique des sciences météorologiques au Canada; f) fait valoir les intérêts du Canada, en matière d'environnement atmosphérique, sur le plan international.

Le ministère prévoit que des services atmosphériques beaucoup plus poussés seront nécessaires pour assurer la sécurité de l'homme, pour favoriser le développement économique et pour maintenir et améliorer la qualité de l'environnement. Afin d'aider à combler ce besoin, le SEA encouragera d'autres agents (par exemple, l'entreprise privée, les universités et les gouvernements provinciaux) à fournir des services atmosphériques dans leur champ de compétence. Au cours de la prochaine décennie, le SEA travaillera encore plus étroitement avec ses clients, afin de mieux répondre à leurs besoins en matière d'information environnementale.

Les priorités du SEA visent des domaines auxquels il devra accorder une attention particulière, tout en continuant de fournir des services adéquats en matière de météorologie et d'étude de l'état de la mer et des glaces. La prestation de ces services fondamentaux dépend de l'optimisation des systèmes intégrés du SEA pour l'acquisition de données de base, la production de prévisions, les communications, la recherche ainsi que l'utilisation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre. Une telle infrastructure doit soutenir les initiatives liées aux domaines prioritaires suivants :

1. Accroître l'utilité des prévisions et des alertes météorologiques.

   D'importants efforts seront déployés pour accroître l'utilité et la précision des alertes météorologiques et des prévisions quotidiennes. Grâce aux capacités de modélisation atmosphérique de l'ordinateur vectoriel, des prévisions à plus long terme (de deux à sept jours) pourront être faites d'ici 1985. Le SEA s'efforcera également d'améliorer les services en français.

2. Améliorer les services relatifs à la qualité de l'air.

   Le SEA s'appliquera à mieux comprendre le transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA) et leur transformation (les précipitations acides, les oxydants et les produits chimiques toxiques, notamment), à l'appui des accords canado-américains et fédéraux-provinciaux sur la lutte contre la pollution atmosphérique transfrontalière. Il accordera une attention particulière à la recherche atmosphérique utilitaire, à l'observation des précipitations, à la coordination des recherches fédérales sur le TADPA et à l'établissement de programmes de surveillance.

3. Mettre en oeuvre le programme climatique canadien.

   Le SEA a pour objectif de fournir des prévisions mensuelles (d'ici 1990) et des prévisions saisonnières (d'ici 1995) des conditions climatiques pour l'ensemble du Canada à un taux d'exactitude d'au moins 60 %. Il s'efforcera également de mieux connaître les effets climatiques provoqués par l'augmentation des taux d'anhydride carbonique et d'autres polluants atmosphériques, y compris les émissions volcaniques et les gaz radiatifs.

4. Soutenir le développement économique du Canada.

   Un service de prévision du mouvement des icebergs sera mis sur pied sur la côte est, principalement pour faciliter l'exploitation des ressources énergétiques. Les services atmosphériques seront renforcés afin de favoriser un développement sûr, efficace du point de vue économique et inoffensif pour l'environnement. La foresterie, la gestion des eaux, l'aviation ainsi que l'exploration et l'exploitation pétrolières et gazières au large des côtes recevront une attention particulière.

La qualité de l'environnement

Le Service de la protection de l'environnement (SPE) est principalement chargé de mettre en oeuvre la stratégie du ministère en matière de qualité de l'environnement. En collaboration avec d'autres organismes, le SPE veille à ce que tous les intéressés des secteurs tant public que privé soient bien conscients et s'acquittent de leurs responsabilités de protéger et d'améliorer la qualité de l'environnement, d'une part, et de résoudre les problèmes environnementaux transfrontaliers, d'autre part.

Le processus de gestion auquel le SPE a recours face aux questions environnementales s'amorce par une évaluation des tendances au niveau de la qualité de l'environnement, et par la détermination des menaces réelles ou éventuelles résultant de l'activité humaine. Le choix de mesures préventives et

correctives particulières, de nature pécuniaire, réglementaire ou incitative, s'opère en fonction des avantages économiques et sociaux et en consultation avec le public.

Les priorités du SPE s'établissent comme suit :

1. Les substances toxiques

   En plus de s'occuper du programme de gestion des produits chimiques toxiques et d'assumer ses responsabilités actuelles, comme l'inventaire des produits chimiques et la mise au point de la technique dans ce domaine, le SPE réalisera les activités suivantes :

   - concevoir et instaurer, en collaborant étroitement avec les organisations internationales et en assumant la présidence du comité interministériel des produits chimiques toxiques, un plan stratégique pour le programme de gestion des produits chimiques toxiques, afin d'assurer une meilleure gestion de ces produits de leur fabrication jusqu'à leur élimination;

   - promouvoir la gestion efficace des déchets (réduction de la quantité de déchets toxiques, réutilisation directe, recyclage et détoxication;

   - veiller, par l'intermédiaire du programme relatif aux éco-urgences, à ce que le ministère soit en mesure de faire face efficacement aux déversements de produits chimiques toxiques;

   - aider Agriculture Canada à mieux évaluer les nouvelles demandes d'homologation de produits antiparasitaires, et coordonner la prestation de nos données sur les incidences environnementales de l'utilisation des pesticides.

2. Le transport à distance des polluants atmosphériques (les précipitations acides)

   Le SPE coordonne et oriente, au nom du ministère et du gouvernement fédéral, le programme du TADPA. Ce programme porte principalement sur les dépôts acides, mais vise également d'autres problèmes liés au TADPA. Les initiatives suivantes seront prises dans ce domaine :

   - élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et des tactiques en vue de réduire les émissions de polluants atmosphériques, tant au Canada qu'aux États-Unis;

   - établir le rôle de la composante socio-économique du programme du TADPA, et coordonner l'établissement d'une base de données socio-économiques sur les dommages causés par le TADPA;

- mettre à jour et améliorer les inventaires des émissions actuelles et futures de polluants atmosphériques transportés à distance, ainsi que les connaissances sur les moyens de dépollution et sur leur coût;

- contribuer à la conception et à l'instauration de programmes d'information du public au Canada et aux États-Unis.

3. L'énergie

Les initiatives suivantes seront prises dans ce domaine :

- être, au ministère, le point central pour les questions concernant le cycle du combustible nucléaire, et participer aux travaux fédéraux-provinciaux visant à la formulation de recommandations sur l'élimination des déchets radioactifs;

- évaluer les incidences environnementales et promouvoir des mesures de protection de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation du pétrole et du gaz, ainsi que du charbon et de la biomasse autre que forestière;

- appuyer la conservation de l'énergie en concevant et en instaurant une politique nationale de recyclage.

4. L'évaluation des incidences environnementales

Le SPE coordonne la participation du ministère au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, et établit des lignes directrices et donne des conseils sur l'évaluation des incidences environnementales tant à l'intérieur du ministère qu'à l'extérieur (autres ministères et organismes).

5. La consultation du public

En plus de poursuivre ses activités d'information et de consultation du public, le SPE coordonne la publication semestrielle du calendrier des projets de réglementation, qui renseigne à l'avance le public sur les activités réglementaires du ministère et lui permet de suivre leur mise en oeuvre.

La conservation de l'environnement

Le Service de la conservation de l'environnement (SCE) est principalement chargé des politiques et des programmes du ministère relatifs aux eaux intérieures, à la faune et aux terres. Se fondant sur son objectif de conserver et d'améliorer les eaux, les terres, les forêts et la faune du Canada, ainsi que les écosystèmes connexes, et de promouvoir une utilisation judicieuse et durable de ces ressources, le ministère a élaboré une stratégie de conservation des

ressources renouvelables. Conformément à cette politique, le SCE est à mettre au point des stratégies relatives aux eaux, aux terres et à la faune.

Le SCE apporte une importante contribution aux autres programmes du ministère : relatifs au Nord, à la gestion des produits chimiques toxiques et au transport à distance des polluants atmosphériques (TADPA), notamment. Il y contribue régulièrement en fournissant des données et des analyses scientifiques et techniques. Une attention toute particulière est accordée aux produits chimiques toxiques et à leur cheminement dans l'environnement.

Les priorités du SCE s'établissent comme suit :

Les eaux intérieures

1. Élaborer une stratégie fédérale des eaux intérieures.

   Le SCE cherchera à faire approuver la création d'un comité de spécialistes de l'extérieur, qui aurait pour mandat d'étudier la meilleure façon d'utiliser et de répartir les ressources en eau douce.

2. Éliminer les contraintes qu'impose la demande d'eau à la croissance économique.

   Le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces, favorisera une meilleure utilisation des ressources hydriques existantes, et mettra au point des techniques permettant d'utiliser plus efficacement ces ressources.

3. Résoudre les problèmes relatifs aux eaux transfrontalières.

   Le SCE veillera particulièrement à éviter que les cours d'eau et les lacs transfrontaliers ne soient utilisés ou contaminés unilatéralement.

4. Participer à la lutte contre les produits chimiques toxiques en milieu aquatique.

   Le SCE effectuera des recherches et fournira des données sur le cheminement du mercure et d'autres métaux lourds. Ses travaux porteront principalement sur les rivières Niagara et Détroit et sur celle des Outaouais.

5. Prendre des mesures pour faciliter le développement dans le Nord.

   Les réseaux d'échantillonnage quantitatif et qualitatif des eaux seront élargis. Un système de télécommunications, comportant dans les régions éloignées des plates-formes de collecte de données, sera mis sur pied de concert avec le Service de l'environnement atmosphérique (SEA).

6. Améliorer les activités d'information et de consultation du public, et examiner et mettre à jour des lois et des lignes directrices à cet égard.

La faune

1. Poursuivre la gestion des pressions directes exercées sur la faune.

   Le Service canadien de la faune (SC faune) préparera les règlements de chasse annuels et évaluera, à l'échelle nationale, les prises de gibier à plumes par la chasse sportive et par la chasse de subsistance. Il négociera, avec les provinces des Prairies, des accords quinquennaux sur la prévention des dommages aux récoltes, modifiera les programmes de prévention en fonction des résultats de la recherche, et mettra au point des stratégies portant sur les oiseaux nuisibles. Des modifications à la Convention concernant les oiseaux migrateurs seront proposées au sujet des prises d'oiseaux aquatiques par les autochtones. Il y aura des négociations sur un programme nord-américain de gestion des oiseaux aquatiques, et des plans seront établis pour chacune des provinces.

2. Orienter la conservation et le rétablissement de certaines populations d'espèces rares et menacées d'extinction au Canada.

   Une stratégie globale sera élaborée et des programmes de rétablissement de la grue blanche d'Amérique et du faucon pèlerin seront mis en oeuvre. Une nouvelle loi sur l'exportation et l'importation de spécimens fauniques sera proposée.

3. Freiner la rapide disparition des habitats importants pour les oiseaux migrateurs dans tout le Canada, par la mise en application d'un programme fédéral accéléré de protection des habitats (Habitat Canada) et par l'achèvement des plans de gestion des réserves fauniques nationales.

4. Encourager les Canadiens à profiter du patrimoine faunique national et leur en donner l'occasion.

5. Appuyer la recherche et la diffusion de renseignements sur le traitement non cruel des animaux sauvages, et particulièrement sur les méthodes de piégeage non cruelles.

6. Conclure des accords fédéraux-provinciaux et internationaux sur la recherche et la gestion relatives à la faune, et les mettre en application.

7. Réviser la politique fédérale sur la faune.

Les terres

1. Appuyer l'élaboration et la mise en application de politiques et de stratégies visant à promouvoir une utilisation judicieuse des terres du Canada. Instaurer la politique fédérale sur l'utilisation des terres, mettre en application la politique sur la gestion des terres fédérales et élaborer une stratégie de conservation des terres.

2. Contribuer à la définition et à l'évaluation des propositions de mise en valeur des ressources, ainsi qu'au règlement des conflits d'utilisation qui touchent aux terres de choix du Canada.

3. Appuyer les initiatives de développement et de conservation dans le Nord.

La foresterie

Le Service canadien des forêts (SC forêts) est principalement chargé de remplir les obligations du gouvernement fédéral en ce qui concerne les ressources forestières. Il appuie aussi les activités du ministère dans certains domaines prioritaires, comme les précipitations acides, les substances toxiques et la gestion des eaux. Le gouvernement fédéral a identifié les forêts comme l'un des cinq secteurs clés du domaine des ressources devant être mis en valeur dans le cadre des nouvelles initiatives de développement économique. L'objectif du gouvernement est de veiller au développement à long terme d'un secteur forestier qui soit concurrentiel à l'échelle internationale, et de voir à ce que ce développement s'effectue dans le respect de l'environnement. La stabilité de l'approvisionnement en bois à des prix concurrentiels et la productivité de l'industrie constituent donc les deux éléments de base de cette question.

Le Cabinet a approuvé, en 1981, la Stratégie forestière du Canada et, en 1982, le Plan sommaire de renouvellement forestier, ainsi que des stratégies relatives au perfectionnement des ressources humaines et à la recherche et au développement. Ces politiques définissent l'orientation fondamentale du ministère à moyen terme. Elles guideront la négociation et la conclusion, avec les provinces, d'accords quinquennaux sur la mise en valeur des forêts. Combinés à un programme énergique et sélectif de recherche et de développement, ces accords constituent le principal moyen d'orienter et de dynamiser le secteur forestier canadien. Le SC forêts continuera de coordonner ses efforts avec ceux des provinces et de l'industrie par l'intermédiaire des comités consultatifs déjà en place.

Les priorités du SC forêts s'établissent comme suit :

1. La stratégie du renouvellement forestier

   Le ministère s'est vu confier la charge des activités de développement économique régional dans le secteur forestier. Les

accords de développement régional serviront à encourager les provinces et l'industrie à assurer une meilleure gestion des forêts. L'accent sera mis sur les mesures de renouvellement forestier et sur les initiatives visant à la protection des forêts. Les accords incitent ainsi les provinces, l'industrie et les propriétaires fonciers à se servir des crédits du gouvernement fédéral pour investir davantage dans l'aménagement forestier. De nouveaux accords ont été conclus avec la Nouvelle-Écosse, en 1982, et avec l'Île-du-Prince-Édouard, en 1983. Au cours de l'exercice 1983-1984, des accords seront négociés pour les cinq prochaines années avec les autres provinces. Par ailleurs, le SC forêts concentrera son attention sur l'aménagement des terres fédérales (les terres indiennes et celles du ministère de la Défense, notamment).

2. La recherche et le développement et le transfert de la technique

La recherche et le développement font partie intégrante des attributions du SC forêts et continuent de figurer au nombre de ses grandes priorités. Vitales pour les initiatives d'aménagement forestier, les activités de recherche et de développement comprennent :

- l'établissement de critères pour les accords de coopération et le partage des responsabilités en matière de recherche et de développement entre les gouvernements fédéral et provinciaux, les universités et le secteur privé. Des accords ont déjà été conclus avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, tandis que ceux avec la Saskatchewan, l'Ontario et l'Île-du-Prince-Édouard seront parachevés en 1983;

- la redéfinition des priorités en matière de recherche en fonction de l'évolution de la situation du secteur forestier;

- l'intensification de la recherche utilitaire, portant plus particulièrement sur la génétique, sur la lutte biologique contre les maladies et les ravageurs, sur la chimie des sols, sur la physiologie des arbres et le fonctionnement des écosystèmes, sur les pratiques d'aménagement forestier intensif et sur la protection des forêts;

- le transfert de la technique, en collaboration étroite avec l'industrie, les provinces et les universités.

3. L'innovation technologique

L'utilisation de nouveaux procédés et la mise au point de produits nouveaux et améliorés sont deux objectifs d'importance primordiale. FORINTEK et l'Institut canadien de recherches en génie forestier ont, à ce chapitre, des rôles particulièrement importants à jouer. Il convient de travailler davantage à

l'établissement de codes et de normes pour les produits, au contrôle de la qualité et à la mise au point de matériel. D'ici la fin de 1983, une politique fédérale sur l'amélioration et l'intensification de la recherche sur les produits du bois sera parachevée.

4. Les ressources humaines

Un apport continu de scientifiques bien formés est essentiel au développement du secteur forestier. Le Cabinet a récemment affecté 15,5 millions de dollars, pour les cinq prochaines années, à la formation d'universitaires supérieurs en foresterie et en sciences connexes. Le gouvernement cherchera, en outre, à créer un centre de spécialistes en matière économique, à encourager l'enseignement de l'économie forestière dans les universités canadiennes et à favoriser l'amélioration des compétences analytiques dans le secteur privé.

POOR

QUALITY

ORIGINAL